





# CROISSANCE CONTINUE

# DE LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS

Le Régime des CAAT est axé sur la sécurité des prestations de retraite.

Notre expérience prouvée dans la prestation efficace de rentes sûres constitue la base de nouvelles possibilités de croissance. En 2018, nous lancerons un tout nouveau régime de retraite à prestations déterminées conçu pour offrir des pensions à vie à davantage de Canadiens, travaillant dans divers secteurs, tout en renforçant la vigueur du Régime.

Notre engagement à remplir la promesse importante que nous avons faite à nos participants et employeurs est inébranlable et nos résultats en 2017 prouvent que notre plan à long terme porte ses fruits.

## Rendement



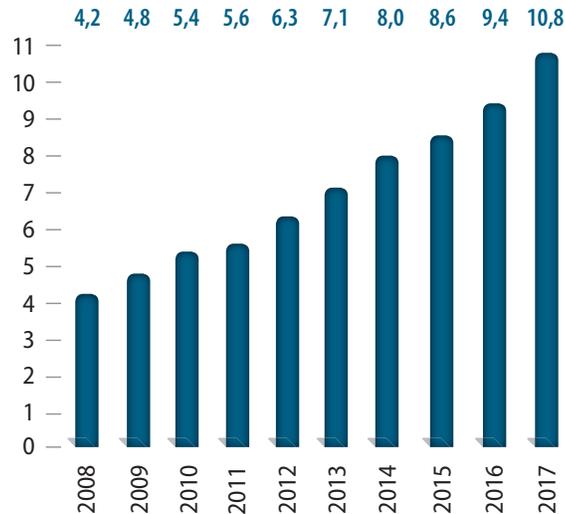
Actif net de  
**10,8 MILLIARDS \$**  
pour sécuriser les pensions

**15,8%**

rendement net  
en 2017

### AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

(en milliards de \$, à la fin de chaque année)



**1,4 MILLIARD \$**  
en revenu de placement



**32 000  
TRANSACTIONS  
NORMES DE SERVICE  
RESPECTÉES POUR**

La conformité  
Le service de qualité  
L'efficacité

## Savoir-faire

**98%**

Parmi les participants actifs  
et retraités sondés,  
**98% SONT D'ACCORD  
OU FORTEMENT  
D'ACCORD**

que les gestionnaires  
du Régime ont l'expertise  
pour gérer de manière  
efficace et prudente.

**CAPITALISÉ À  
118%**

sur une base de continuité

**2,3**

**MILLIARDS \$**

en réserves protège contre  
une baisse imprévue des  
marchés boursiers et les  
chocs démographiques.

**PARTAGE**

**50/50**

Une gouvernance paritaire par  
les participants et les employeurs  
assure le partage des coûts,  
des risques et des décisions.

**96%**

Parmi les participants sondés,  
96% estiment que le Régime  
constitue un moyen viable à  
long terme de procurer des  
rentes sûres.

**LA COMPOSITION  
BIEN DIVERSIFIÉE  
DE L'ACTIF**

est évoluée et adaptée  
aux risques en fonction des  
objectifs du Régime.



**95 EXPERTS**

95 employés hautement qualifiés  
se concentrent sur :  
La conformité à la réglementation  
La santé de la capitalisation  
Une gestion rigoureuse des risques  
et la promotion des pensions  
Des placements réfléchis  
Les communications  
transparentes et l'éducation  
efficace des participants  
La gestion efficace.

**LA POLITIQUE DE  
FINANCEMENT  
GUIDE LES  
DÉCISIONS À  
LONG TERME**

Une utilisation équilibrée des  
réserves, des cotisations de  
stabilisation, et des prestations  
conditionnelles améliore la  
durabilité du Régime.

## Gouvernance

# Confiance

**93 %**

## VOIENT LA VALEUR

93 % des participants actifs sondés croient que la valeur des prestations qu'ils recevront en échange de leurs cotisations est soit excellente, bonne ou raisonnablement bonne.

**46 300 PARTICIPANTS**



1 400 participants ont laissé leur pension dans le Régime après avoir quitté leur emploi afin de la toucher à l'âge de la retraite.

**1 605**

Augmentation nette de la participation en 2017

**61,8**

## L'ÂGE MOYEN

au départ à la retraite en 2017 (départs à la retraite de participants actifs seulement, à l'exclusion des participants touchant une rente différée)

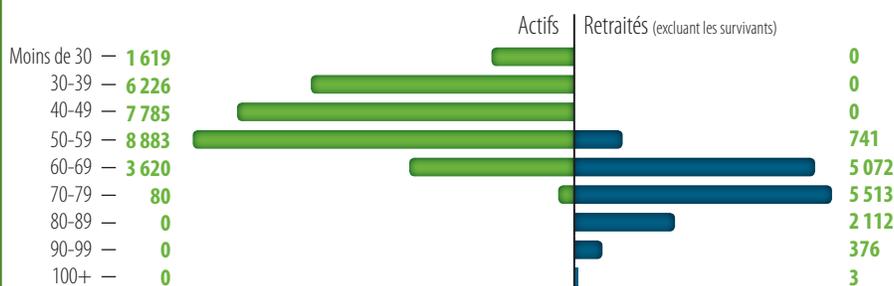
**21,7**

## MOYENNE D'ANNÉES DE SERVICE

Pour les participants qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite en 2017

## PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Le Régime poursuit sa croissance et affiche un bon ratio actifs/retraités



À l'exclusion des participants ayant une rente différée et de ceux qui ont cessé de travailler, mais qui n'ont pas mis fin à leur participation.



## 41 EMPLOYEURS

24 collèges  
17 autres employeurs

## LES PARTICIPANTS OCCUPENT UN LARGE ÉVENTAIL DE POSTES

	Temps plein	Temps partiel	Total
Académique	27 %	20 %	48 %
Soutien	30 %	7 %	37 %
Administration	14 %	1 %	15 %
<b>Total</b>	<b>71 %</b>	<b>29 %</b>	<b>100 %</b>

L'adhésion est immédiate pour les employés à temps plein tandis que les employés à temps partiel peuvent adhérer en tout temps durant leur carrière.

# Prévoyance

**99 %**

## DE PROBABILITÉ D'ÊTRE TOUJOURS ENTIÈREMENT FINANÇÉ DANS 20 ANS

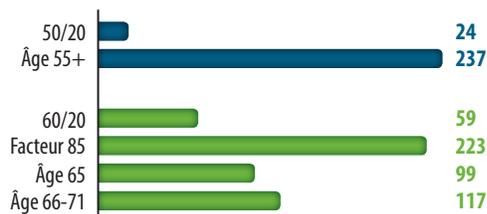
Selon la modélisation de l'actif et du passif qui mesure les risques financiers et démographiques, et évalue la santé à long terme du Régime

## HYPOTHÈSES RÉALISTES DE CAPITALISATION

Essentielles pour sécuriser les pensions  
Espérance de vie moyenne de 89 ans  
Taux d'actualisation de 5,60 %

## OPTIONS DE RETRAITE FLEXIBLES

### 759 PARTICIPANTS ONT PRIS LEUR RETRAITE SELON LES OPTIONS SUIVANTES :



**50/20** : Âge d'au moins 50 ans avec au moins 20 années de service pour une rente réduite.

**55+** : Âge d'au moins 55 ans avec rente réduite. (14 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

**60/20** : Âge d'au moins 60 ans, avec au moins 20 années de service.

**Facteur 85** : La somme de l'âge et du nombre d'années de service est au moins égale à 85.

**Âge de 65 ans** : Âge de retraite normale des participants du Régime. (23 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

**De 66 à 71 ans** : Selon la loi fiscale, le versement de la rente doit commencer avant la fin de l'année du 71<sup>e</sup> anniversaire du participant.

# L'ÉVOLUTION DU RÉGIME

Afin de maintenir leur pertinence dans un monde en constante évolution, les régimes de retraite doivent être conscients des besoins changeants de leurs participants et avoir le courage de s'y adapter.

Les dirigeants du Régime sollicitent constamment les commentaires des participants et des employeurs. Les sondages d'opinion auprès des participants travaillant à temps partiel ont soulevé des préoccupations relatives à leur admissibilité à certaines caractéristiques du Régime. Les sondages révèlent également que les employeurs cherchent à réduire la complexité administrative de la gestion des employés à temps partiel.

Par conséquent, nous avons mis sur pied un groupe de travail pour explorer la possibilité de créer une deuxième conception du Régime, mieux adaptée aux besoins des participants travaillant à temps partiel, tout en réduisant les coûts administratifs et la complexité pour les employeurs. Nous veillons à ce que la deuxième conception du Régime offre une valeur semblable à celle de la conception actuelle et soit flexible afin de répondre aux besoins des employeurs et des employés éventuels qui ne font pas partie du secteur collégial de l'Ontario.

Cette deuxième conception du Régime coexistera avec la conception actuelle du Régime. Les deux conceptions ensemble constitueront le Régime des CAAT.



La deuxième conception du Régime est en phase finale de développement et sera disponible cette année. Tout comme la conception actuelle, cette deuxième conception du Régime offrira une rente viagère, des prestations de survivant et une protection contre l'inflation avec des dispositions de retraite anticipée.

Surtout, elle générera une grande valeur pour les participants et les employeurs qui souhaitent la sécurité des prestations, la stabilité des contributions et l'équité intergénérationnelle.

## **AUGMENTATION DU TAUX DE CAPITALISATION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS**

Le rendement exceptionnel de l'année a fait passer le taux de rendement annuel moyen sur cinq ans à 11,4 %, ce qui a contribué à renforcer notre situation de capitalisation, qui s'élève maintenant à 118 %. Bien que notre objectif principal soit d'assurer la sécurité des prestations, nous visons également à accroître la probabilité d'accorder des hausses conditionnelles des rentes au titre

## Le Régime des CAAT est considéré comme l'un des meilleurs régimes de retraite au Canada.

de la protection contre l'inflation aux participants retraités à long terme. Parmi les autres priorités importantes comptent le maintien de la stabilité des taux de cotisation et de l'équité entre les groupes et les générations de participants du Régime.

C'est en gardant ces priorités à l'esprit que les administrateurs du Régime ont judicieusement décidé de continuer à constituer des réserves pour amortir les chocs économiques et démographiques futurs, conformément à notre politique de financement.

### ACCUEILLIR DE NOUVEAUX EMPLOYEURS ET PARTICIPANTS

Au cours de la dernière année, nous avons accueilli deux nouveaux employeurs au Régime des CAAT : le Syndicat des étudiants du Collège Sheridan, qui s'est joint au Régime le 1<sup>er</sup> octobre 2017, et le Bureau des services à la jeunesse (BSJ) d'Ottawa, qui a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le BSJ est la première organisation du secteur des services sociaux à adhérer au Régime des CAAT. Nous continuerons d'explorer des fusions mutuellement avantageuses avec des régimes de retraite à employeur unique de l'extérieur du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario qui sont alignés sur notre stratégie et nos valeurs. Il s'agit notamment des employeurs du secteur privé et du secteur sans but lucratif, où il existe une grande volonté d'offrir des régimes de retraite garantis aux employés sans les risques et les coûts associés aux régimes de retraite à employeur unique.

### FORTE INDÉPENDANCE. GRANDE SOLIDITÉ.

Nous croyons que la réussite du Régime s'explique par sa structure de gouvernance paritaire, par sa volonté d'assurer la sécurité des prestations au moyen de taux de cotisation stables et adéquats, ainsi que par son traitement équitable des participants provenant de diverses professions et générations.

En tant que dirigeants d'un régime conjoint, le Conseil des fiduciaires est chargé de l'administration des pensions et du placement des actifs du Régime des CAAT. En tant que fiduciaire, le conseil est tenu d'agir dans l'intérêt du Régime et de ses participants. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Comité de parrainage qui détermine la meilleure façon d'équilibrer les taux de cotisation, les réserves de capitalisation et la structure des prestations afin que le Régime demeure avantageux, stable et durable à long terme.

La structure de gouvernance représentative du Régime a fait ses preuves au fil des ans et s'avère un modèle de collaboration, de respect mutuel et de communauté de vues. Les fiduciaires initiaux et actuels, de même que les membres du Comité de parrainage, ont guidé la santé et la réussite du Régime des CAAT, grâce à l'évaluation des défis et la prise de mesures pertinentes au moment opportun.

Depuis notre dernier rapport annuel, nous avons accueilli Kim Watkins, chef des finances du Collège Mohawk au Conseil des fiduciaires. Le Comité de parrainage a accueilli Riley Burton, directeur, enseignement et apprentissage du Collège Confédération et Tom Wilcox, technologue au sein du programme de design conjoint York/Sheridan au Collège Sheridan.

Au nom des dirigeants du régime, nous exprimons nos sincères remerciements à l'ancien fiduciaire Michael Seeger ainsi qu'aux anciennes membres du Comité de parrainage, Marilou Martin et Kelly Murray-Scott, qui ont grandement contribué au succès du Régime.

Le Régime des CAAT est considéré comme l'un des meilleurs régimes de retraite au Canada. La gouvernance du Régime est cruciale, tout comme le fait d'avoir un personnel dévoué composé d'experts en matière de régimes de retraite. Au moment où le Régime est sur le point de tracer une nouvelle voie qui introduit plusieurs changements désirables, nous sommes privilégiés que Derek Dobson et son équipe hautement qualifiée et bien informée éclairent les décisions prises par les dirigeants du Régime.

Nous pouvons tous être sûrs que le Régime demeurera pertinent, fort, bien gouverné et géré de façon experte pour les années à venir.



**Scott Blakey,**  
Président (à gauche)



**Donald Wright,**  
Vice-président



# ASSURER LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS TOUT EN CONTRIBUANT À LA VALEUR DU RÉGIME

En tant qu'experts en matière de création de valeur et de gestion des risques, notre objectif principal est de garantir les prestations importantes dont nos participants et employeurs dépendent. C'est la force motrice derrière toutes nos activités.

Il est valorisant de recevoir des commentaires réfléchis et positifs de la part des participants et des employeurs. Il est clair que l'accent mis sur la prestation de rentes durables, ainsi que notre engagement à fournir des renseignements et des services de première classe, avec une communication claire et transparente, correspondent bien aux besoins de nos parties prenantes.

Notre situation de capitalisation, soit la mesure de base en matière de sécurité des prestations, s'est améliorée pour la huitième année consécutive. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de capitalisation s'est élevé à 118 % selon l'approche de continuité.

## L'ACCROISSEMENT DES ADHÉSIONS RENFORCE LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS

Nous voulons faire croître le nombre de participants - et nous sommes prêts à le faire - lorsque cela est mutuellement avantageux. Cette croissance se fera notamment avec des régimes de retraite PD à employeur unique, des régimes CD et des milieux de travail sans régime de retraite, y compris ceux des secteurs privés et sans but lucratif.

**La prestation de rentes durables, ainsi que notre engagement à fournir des renseignements et des services de première classe, avec une communication claire et transparente, correspondent bien aux besoins de nos parties prenantes.**

**Les employeurs reconnaissent la valeur du Régime en ce qui a trait à l'attraction et à la rétention des talents. Dans notre sondage auprès des employeurs, les directeurs financiers ont évalué dans une proportion moyenne de 8 sur 10 que le Régime offre une bonne valeur par rapport à ce qu'il leur en coûte pour l'offrir à leurs employés.**

La meilleure nouvelle pour les nouveaux employeurs et participants, c'est que les risques liés aux régimes de retraite sont répartis parmi 46 300 participants et 41 employeurs qui participent actuellement au Régime des CAAT.

Une deuxième conception du Régime, qui est maintenant en phase finale de développement, fera en sorte que le Régime soit accessible à un groupe plus large d'employeurs et d'employés qu'il l'est actuellement.

L'augmentation du nombre de participants à la conception actuelle ou à la deuxième conception du Régime profitera à toutes les parties prenantes. Les employeurs bénéficient des avantages intéressants qu'offre un régime de retraite PD en matière d'attraction et de rétention d'employés et ils ne sont plus tenus de gérer les risques découlant de leur régime de retraite actuel. Les participants auront accès à une pension à prestations déterminées précieuse, durable et sûre. Tandis que les participants et employeurs existants bénéficieront d'un Régime encore plus robuste.

## SOLIDE RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime des CAAT ont atteint 10,8 milliards de dollars en 2017 grâce au rendement de ses placements, soit



de 15,8 %, déduction faite des frais de gestion, dépassant ainsi de 3,5% l'indice de référence pour faire passer à 11,4 % le taux de rendement annuel moyen sur cinq ans. La gestion prudente de notre équipe de placement a généré une valeur supplémentaire de 1,1 milliard de dollars par rapport au portefeuille de référence au cours des cinq dernières années.

Les rendements des placements à court, moyen et long terme du Régime se classent parmi les trois premiers des 40 régimes de retraite canadiens dans la base de données de la Bank of New York Mellon.

### **INFORMER LES PARTICIPANTS**

Au cours de la dernière année, un nombre grandissant de participants ont assisté à nos séances d'information données en personne et à nos webinaires. La rétroaction nous indique que ces séances s'avèrent très efficaces. Les participants déclarent en savoir plus sur les nombreuses caractéristiques de leur pension et plus de 80 % apprécient davantage leur pension à la suite de leur participation. Selon les évaluations des séances d'information, 88 % des personnes qui y ont assisté les recommanderaient à leurs collègues.

Il y a des preuves qui indiquent que notre programme éducatif ainsi que les améliorations apportées à nos services ont eu un grand impact : 93 % des participants actifs estiment que la valeur des prestations de retraite qu'ils recevront en échange de leurs cotisations est soit excellente, bonne ou raisonnablement bonne. Le nombre de champions du Régime, soit les participants qui attribuent à la valeur de leur pension la cote excellente, a augmenté de 3 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 16 %.

La confiance que nous accordent les participants est inspirante. Vous trouverez un petit échantillon des commentaires des participants dans ce rapport. Il est valorisant de savoir que les participants croient que nous ajoutons de la valeur à leur vie en leur fournissant la sécurité du revenu de retraite de façon efficace.

Les employeurs reconnaissent la valeur du Régime en ce qui a trait à l'attraction et à la rétention des talents. Dans notre sondage auprès des employeurs, les directeurs financiers ont évalué dans une proportion moyenne de 8 sur 10 que le Régime offre une bonne valeur par rapport à ce qu'il leur en coûte pour l'offrir à leurs employés.

Quatre-vingt-dix pour cent des employeurs ont déclaré se sentir confiants ou très confiants dans l'expertise du Régime pour gérer le financement et l'administration, et un nombre égal d'entre eux ont qualifié le service qu'ils reçoivent d'excellent, très bon ou bon.

Je suis fier de nos accomplissements cette année et j'attends avec impatience de relever les défis qui nous attendent en 2018. Je tiens à remercier les employés du Régime des CAAT de leur diligence et de leur engagement. Je suis extrêmement fier de faire partie d'une équipe aussi dévouée et compétente.

**Derek W. Dobson,**  
*Le chef de la direction et gestionnaire du Régime*

« Je suis très satisfaite de l'administration du Régime de retraite des CAAT et j'espère qu'il continuera de travailler aussi fort qu'il le fait pour **protéger les intérêts de ses participants** pendant très longtemps. Merci pour tout ce que vous faites. »  
– Participante retraitée

---

« JE SUIS D'AVIS QUE CE RÉGIME EST **TRÈS IMPORTANT** ET C'EST UNE DES GRANDES RAISONS POUR LESQUELLES J'AI ACCEPTÉ MON POSTE ACTUEL. »  
– Participant actif

---

« JE ME SOUVIENS LORSQUE J'ÉTAIS JEUNE FEMME QUE JE N'AIMAIS PARFOIS PAS QUE L'ON RETIENNE DE L'ARGENT DE MON CHÈQUE DE PAIE POUR MA PENSION. MAIS AUJOURD'HUI, JE SUIS TRÈS RECONNAISSANTE CAR JE **REÇOIS MES PRESTATIONS CHAQUE MOIS ET JE N'AI PLUS BESOIN DE TRAVAILLER. MERCI!** »  
– Participante retraitée

---

« Merci d'avoir offert des présentations si informatives au cours de la dernière année. Les conférenciers ont présenté les renseignements de façon claire et **je me sens très confiant quant à ma pension future.** »  
– Participant actif

---

« Je lis attentivement les documents qui me sont envoyés régulièrement et **je suis très reconnaissante des soins** et de la réflexion qui sont à l'origine de leur publication. Je vous remercie. Ce sondage est une forte indication des efforts apportés à la gestion du Régime. Merci encore une fois. »  
– Participante retraitée

---

« LES RÉGIME DES CAAT EST **L'UN DES MEILLEURS RÉGIMES DE RETRAITE SUR LE MARCHÉ** AU MOMENT PRÉSENT. IL EST TRÈS DIFFICILE DE TROUVER UN EMPLOYEUR QUI OFFRE UN RÉGIME SI AVANTAGEUX. LE FAIT D'OFFRIR CE RÉGIME ENCOURAGE LES EMPLOYÉS À TRAVAILLER FORT ET À RESTER FIDÈLE À LEUR EMPLOYEUR. »  
– Employeur

---

« LA PRÉSENTATION FAITE AU COLLÈGE SHERIDAN IL Y A QUELQUES FINS DE SEMAINES FUT EXCELLENTE. VOS CONFÉRENCIERS ÉTAIENT FANTASTIQUES ET **LEURS PRÉSENTATIONS ÉTAIENT CLAIRES ET INFORMATIVES. BRAVO!** »  
– Participant actif

---

« Nos analystes des pensions ont toujours été très utiles, disponibles et **prêts à répondre rapidement à nos questions.** »  
– Employeur

« **LE RÉGIME DES CAAT A FOURNIT UNE SOURCE DE REVENU FIABLE ET CONSTANTE POUR MA FAMILLE PENDANT MES ANNÉES DE RETRAITE.** »

– Participant retraité

---

« J’ai suivi de près le développement du Régime ainsi que les démarches prudentes qu’ont prises ses gestionnaires au fil des ans. J’ai confiance en l’administration du Régime. **Le Régime des CAAT constitue l’étalon d’or de l’industrie.** »

– Participant retraité

---

« Bien que je ne sois pas impliquée dans les activités quotidiennes du Régime des CAAT, mon personnel m’avise que **le service est de très grande qualité**. En tant que participante, j’avoue être d’accord que vous offrez un service haut de gamme ainsi qu’une communication efficace. Continuez le beau travail, car le service offert par le Régime des CAAT est important tant pour l’employeur que pour l’employé. »

– Employeur

---

« **Si seulement j’avais pu faire deux fois plus de contributions au Régime! Mes meilleurs vœux pour vous tous, vous faites un excellent travail. Je suis tellement heureuse d’avoir la chance de bénéficier d’une pension du Régime des CAAT.**

J’ai maintenant 100 ans et je touche ma rente depuis 1984, ça fait 33 ans! »

– Participante retraitée

« Je suis très reconnaissant d’avoir la chance de participer à un régime de retraite à prestation déterminées dans le cadre de mon emploi, d’autant plus que je serai célibataire à la retraite. Grâce aux communications de la part du Régime des CAAT, **j’ai pu planifier à l’avance en sachant combien d’argent j’aurai à la retraite.** »

– Participant actif

---

« **C’EST EXCELLENT. JE SUIS CERTAINE QUE MA RENTE EST SURE.**

MON CONSEILLER FINANCIER A DÉCRIT MA PENSION DU RÉGIME DES CAAT COMME “UN GRAND TITRE OBLIGATAIRE”. »

– Participante retraitée

---

« D’après moi, les régimes de retraite à prestations déterminées sont tout aussi importants que les systèmes de santé et d’éducation publics. **Ils forment la base d’une société civile et saine...**

Bien plus qu’un simple avantage social, les régimes de retraite à prestations déterminées sont une cause juste. »

– Participant actif

# COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

La présente section constitue une analyse des activités et de la situation financière du régime de retraite des CAAT et doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

À titre de régime à prestations déterminées, le Régime de retraite des CAAT fournit des prestations sûres à plus de 46 300 participants qui travaillent ou ont travaillé pour l'un des 24 collèges communautaires de l'Ontario ou l'un des 17 employeurs associés. Ces prestations sont financées par anticipation au moyen des cotisations versées par les employeurs et les participants et, dans une plus grande mesure, grâce aux revenus de placement prudent réalisés au fil du temps sur ces cotisations.

Le Régime accomplit son mandat en déterminant et en administrant les rentes viagères et en évaluant leur coût à long terme, de même qu'en fixant les taux de cotisation stables et équitables ainsi qu'en investissant les cotisations reçues de manière prudente afin d'assurer la sécurité des prestations.

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Les dirigeants sont nommés par les trois promoteurs du Régime : le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

En 2017, le Régime s'est employé à consolider encore davantage sa situation financière, affichant en fin d'année un taux de capitalisation de 118 % selon l'approche de continuité,

comme l'indique le rapport d'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le rapport a été déposé auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite, soit la Commission des services financiers de l'Ontario. Une évaluation sur une base de continuité suppose que le Régime poursuivra ses activités indéfiniment et sert à déterminer si les taux de cotisation sont suffisants pour assurer la pleine capitalisation du Régime à long terme. À titre de protection contre le risque de chocs économiques ou démographiques, les réserves ont été augmentées, à 2,3 milliards de dollars. À la fin de 2017, la valeur marchande de l'actif atteignait 10,8 milliards de dollars, alors qu'elle était de 9,4 milliards de dollars à la fin de 2016.

## MISSION ET PRIORITÉ

La mission du Régime est d'accroître la sécurité financière des participants à la retraite grâce à des prestations satisfaisantes et sûres au moyen de taux de cotisation stables et appropriés.

L'objectif premier du Régime consiste à assurer la sécurité des prestations, y compris le paiement d'une protection contre l'inflation (service postérieur à 2007) conditionnelle à la capacité financière du Régime.

Un autre objectif clé du Régime est de maintenir des taux de cotisation stables qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis. Ceci assure la valeur du Régime aux yeux des participants et des employeurs et souligne la volonté d'établir l'équité entre les groupes professionnels et les générations.

Les participants comptent sur le Régime pour qu'il leur verse leur rente tout au long des trois décennies, en moyenne, que durera leur retraite. Le Régime s'acquitte de cette obligation de confiance à l'aide de son expertise en gestion des risques liés au versement de rentes viagères, de ses contrôles sur les coûts à long terme, de la prestation de renseignements et de services opportuns et de la transparence de ses communications.

**La sécurité** des prestations grâce à des taux de cotisation stables et adéquats en regard aux droits à retraite acquis et à la valeur future des prestations promises.

**La valeur** des cotisations versées par les participants et les employeurs, ce qui comprend l'équité entre tous les participants, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent ou leur âge.

**La confiance** grâce à l'expertise en gestion des risques, les contrôles sur les coûts à long terme, la prestation de renseignements et de services opportuns et la transparence des activités.

Le Régime consacre également des efforts à défendre ses intérêts et ceux des participants auprès des représentants du gouvernement et du secteur, et à créer des alliances dans le but d'accroître la valeur et l'efficacité des régimes de retraite à prestations déterminées modernes. En outre, les dirigeants du Régime saisissent toutes les occasions pour faire des exposés et rédiger des articles afin de transmettre ces mêmes messages auprès d'une large gamme de parties prenantes.

# PRESTATIONS ET ADMINISTRATION DU RÉGIME

Les spécialistes du Régime en matière d'actuariat, de politique et d'administration veillent à la bonne administration des prestations conformément à la réglementation en vigueur et à l'exécution efficace et rapide de services de qualité supérieure. En fournissant toute une gamme de programmes d'information, d'outils et de services, les dirigeants du Régime aident les employeurs à assumer leurs propres responsabilités en matière de gestion des pensions.

## CAPITALISATION DU RÉGIME

La sécurité des prestations repose sur le maintien d'une capitalisation satisfaisante du Régime. Selon l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Régime est capitalisé à hauteur de 118 % selon l'approche de continuité, ce qui représente une hausse par rapport à l'évaluation précédente au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui faisait état d'un taux de capitalisation de 113 %. La réserve de capitalisation a été renforcée davantage grâce au rendement des placements et aux cotisations temporaires de stabilité, passant de 1,6 milliard de dollars lors du dernier rapport d'évaluation à 2,3 milliards de dollars cette année. Cette réserve constitue un important moyen d'assurer la stabilité du Régime et la sécurité à long terme des prestations en permettant d'absorber l'impact d'une baisse des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus grande que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

Aux fins de l'évaluation actuarielle, une méthode de lissage est utilisée pour étaler et amortir sur une période de cinq ans les gains et les pertes d'investissement annuels. Le lissage de l'actif est utilisé dans le cadre des évaluations de régimes de retraite et il s'harmonise mieux aux objectifs de stabilité du financement et des cotisations à long terme. Ce rajustement par lissage crée un coussin de réserve pour les évaluations futures de 1 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce coussin financier s'ajoute à la réserve de capitalisation de 2,3 milliards de dollars.

Toujours selon cette évaluation, la protection conditionnelle contre l'inflation sera accordée aux participants retraités au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les taux de cotisation demeureront à leur niveau actuel jusqu'à la fin 2022.

**Angela Goodchild,**  
Vice-présidente,  
Prestations des services  
**Evan Howard,**  
Vice-président,  
Gestion des pensions

### Le Régime évalue sa réussite en fonction des principaux critères suivants :

- verser les rentes promises;
- offrir une protection conditionnelle contre l'inflation;
- maintenir des taux de cotisation stables qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis.



### Hypothèses réalistes

Au moins une fois par année, les hypothèses économiques et démographiques, qui constituent les assises des prévisions de financement, sont passées en revue afin de s'assurer de leur réalisme et de leur adéquation par rapport à la tolérance au risque du Régime.

Le taux d'actualisation représente une estimation à long terme du rendement futur net du portefeuille de placements du Régime, un facteur majeur de son état de financement. Aux fins de l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux d'actualisation est demeuré à 5,6 %.

L'évaluation suppose toujours que les participants qui prennent leur retraite maintenant vivront en moyenne jusqu'à 89 ans et toucheront leur rente jusqu'à cet âge. L'évaluation tient aussi compte de l'augmentation future de l'espérance de vie des prochaines générations de travailleurs puisqu'elle est fondée sur les tables de mortalité révisées de l'Institut canadien des actuaires.

Les principales hypothèses qui sous-tendent l'évaluation sont décrites dans les états financiers à la page 41.

### Mise à l'essai des prévisions au moyen de la modélisation de l'actif-passif

Une étude de modélisation de l'actif-passif est réalisée au moins tous les trois ans afin de tester les prévisions financières du Régime en fonction d'une variété de scénarios économiques et démographiques. La tenue régulière de ces études assure une planification prudente et l'évaluation des possibilités et des risques émergents. La dernière étude de modélisation de l'actif-passif a été réalisée en 2016. Une étude intermédiaire a également été tenue en 2017.

### Politique de financement, la fondation de la sécurité des prestations

Depuis 2006, le Régime dispose d'une Politique de financement conçue pour assurer la viabilité à long terme du Régime afin qu'il puisse verser les prestations promises, tout en lui permettant de faire face aux périodes d'instabilité. Cette politique prévoit trois moyens de contrôle de la capitalisation, soit les réserves, les cotisations et les prestations conditionnelles, et elle énonce aux dirigeants du Régime des lignes directrices régissant le recours à ces moyens en fonction de la situation financière du Régime. Les réserves et les cotisations de stabilité appuient la ferme volonté de préserver la sécurité des prestations. Les cotisations temporaires de stabilité, qui représentent actuellement 3 % des gains ouvrant droit à pension, constituent la part excédentaire du montant de base nécessaire au financement du coût prévu de la rente qui sera versée aux participants la vie durant. Combinées aux rendements des placements supérieurs au taux d'actualisation utilisé à l'évaluation actuarielle, ces cotisations sont utilisées pour créer des réserves qui ont comme objectifs d'assurer la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations du Régime pendant des périodes d'instabilité ou d'absorber des changements inattendus en matière d'obligations.

L'évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et d'identifier le niveau auquel il se situe, selon la Politique de financement. À l'heure actuelle, le niveau de capitalisation du Régime se situe à 4. À ce niveau, les dirigeants du Régime disposent de diverses options pour répartir l'excédent, soit constituer des réserves

## SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)	1 <sup>er</sup> janvier 2018 Évaluation déposée
<b>VALEUR DES ACTIFS :</b>	(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets	10 821
Lissage des résultats	(977)
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base	3 572
Cotisations supplémentaires	1 366
<b>Valeur actuarielle totale des actifs</b>	<b>14 782</b>
Passifs relatifs aux prestations acquises	9 190
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs	3 283
Provision pour les indexations liées au service accumulé après 2007 offertes jusqu'en 2021	40
<b>Provisions actuarielles totales</b>	<b>12 513</b>
Réserve de capitalisation	2 269

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

### Régime garantit la sécurité des prestations par :

- l'emploi d'hypothèses réalistes et prudentes au sujet de la longévité future, du rendement à long terme des placements, du profil démographique des participants et de l'inflation;
- la tenue d'analyses constantes et détaillées sur les données du Régime, la situation économique, la réforme de l'enseignement postsecondaire et les données démographiques afin de prévoir et de gérer les changements;
- l'établissement de taux de cotisation de base appropriés aux prestations acquises et de taux de cotisation de stabilité adaptés au niveau de sécurité recherché pour les prestations;
- la réalisation d'investissements des cotisations dans une gamme variée d'instruments financiers appropriés pour le passif du Régime;
- l'évaluation des possibilités de croissance qui bonifient l'efficacité et la solidité du Régime;
- le maintien d'une réserve de capitalisation suffisante pour amortir les chocs économiques et démographiques.

## Les dirigeants du Régime ont décidé de consacrer l'excédent identifié lors de l'évaluation du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux réserves supplémentaires afin d'assurer la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations du Régime.

supplémentaires, financer par anticipation la protection conditionnelle contre l'inflation et réduire les cotisations de stabilité. L'ordre de priorité et le choix du moment de la répartition au niveau 4 ne sont pas prédéfinis; au dépôt de chaque évaluation actuarielle, les dirigeants du Régime examinent les options qui leur sont offertes. Avec cette façon de faire, les décisions tiennent compte de l'évolution des besoins des parties prenantes ou des nouveaux risques qui pèsent sur le Régime de retraite.

### Les réserves sont l'un des principaux moyens pour assurer la sécurité des prestations et stabiliser les taux de cotisation

Les réserves sont un outil important pour assurer la sécurité des prestations et stabiliser les taux de cotisation dans un régime conjoint comme le Régime des CAAT, dans le cadre duquel les participants et les employeurs se partagent les obligations en matière de capitalisation. Si une combinaison d'événements comme un déclin des marchés boursiers mondiaux, l'amélioration constante de la longévité ou des tendances démographiques difficiles et même la baisse des taux d'intérêt entraîne un déficit, les participants et les employeurs doivent le combler en augmentant les cotisations futures ou en réduisant les taux d'accumulation futurs des droits à retraite.

Grâce à leur représentation paritaire aux instances de gouvernance du Régime des CAAT, les participants et les employeurs ont clairement fait connaître leur volonté de payer une protection conditionnelle contre l'inflation et d'éviter des réductions des prestations et des hausses futures des cotisations.

Des taux de cotisation stables et prévisibles sont avantageux pour tout le monde, car ils éliminent les variations dans le salaire net des participants, tout en engageant le Régime sur une voie durable.

### CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2017

(en millions de dollars)	
Avoir net au 31 décembre 2016	9 388
Revenu de placement	1 466
Cotisations reçues	444
Prestations versées	(457)
Frais d'administration des retraites	(14)
Dépenses relatives à la gestion des placements	(7)
Changement net de l'actif disponible pour les prestations	1 433
<b>Actif net au 31 décembre 2017</b>	<b>10 821</b>

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

### ÉVALUATION DE LA CAPITALISATION (au 31 décembre)

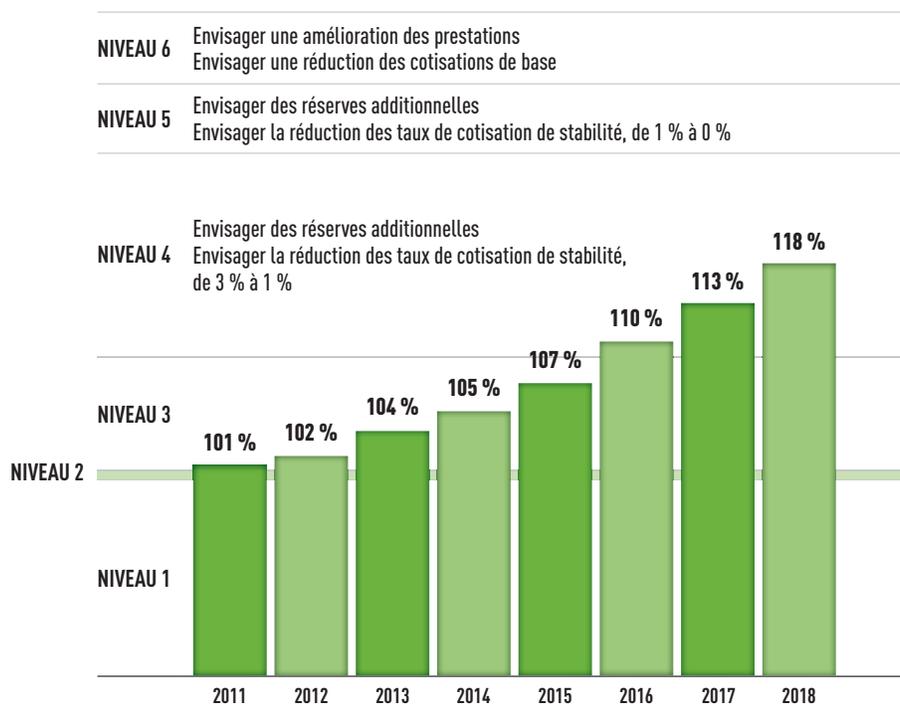
De 2008 à 2017 (en millions de dollars) selon l'approche de continuité



#### Ajustements à la capitalisation :

- Augmentation du taux de cotisation de 1 % en 2008, 2009 et 2010.
- Augmentation du taux de cotisation de 0,8 % en 2012 et de 0,4 % en 2013 et 2014 pour contrer l'accroissement des coûts de la longévité.

## LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ORIENTE LES DÉCISIONS



Au 31 décembre.

Le sommaire de la Politique de financement se trouve à la page 40

La Politique de financement définit six niveaux de santé financière et prévoit des directives pour chacun d'entre eux pour le recours aux réserves, aux cotisations de stabilité ou aux prestations conditionnelles. Le niveau 4 couvre un large éventail d'options, ce qui permet aux dirigeants du Régime de déterminer la meilleure façon d'utiliser les réserves. Les options qui s'offrent à eux consistent en une combinaison des éléments suivants : réduction des cotisations de stabilité,

constitution de réserves additionnelles, et financement par anticipation de la protection conditionnelle contre l'inflation. Étant donné que la situation de capitalisation du Régime se maintient au niveau 4, selon l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dirigeants du Régime ont jugé plus prudent d'opter pour la constitution de réserves additionnelles afin de renforcer davantage la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations.

### CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME

#### Adhésion du syndicat étudiant du Collège Sheridan au Régime

Le syndicat étudiant du Collège Sheridan a adhéré au Régime le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ses 17 employés à temps plein et plus de 200 employés à temps partiel ont maintenant accès à un régime de retraite à prestations déterminées sûr.

#### Fusion du Régime de retraite du Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa

Les participants du Régime de retraite du Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa (BSJ) se sont joints au Régime des CAAT le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour leurs services futurs. La vaste majorité des participants du Régime de retraite du BSJ a voté pour la fusion des régimes.

Le processus de consentement de 90 jours qui s'est terminé en fin 2017 a vu 100 % des participants actifs du BSJ voter pour la fusion des régimes ainsi qu'un taux de participation de 99,6 %. Aucun participant à la retraite ou admissible à une rente différée ne s'y est opposé. Ce consentement généralisé satisfait pleinement aux exigences réglementaires selon lesquelles deux tiers des participants actifs doivent approuver la proposition, avec une opposition d'au plus un tiers des participants retraités et des participants admissibles à une rente différée.

Selon les modalités de la fusion, les 300 participants du régime du BSJ, qu'ils soient actifs, retraités ou admissibles à une rente différée, toucheront une rente qui sera établie en fonction des dispositions du régime du BSJ en ce qui concerne les droits à



**Alan Elliott,**  
Directeur, Gestion des  
projets (à gauche)  
**Andrew Mathenge,**  
Directeur, Technologie  
de l'information

pension acquis jusqu'au 31 décembre 2017, ainsi qu'une rente qui dépendra des dispositions du Régime des CAAT pour ce qui est des droits à pension acquis après cette date.

Une demande de transfert des actifs a été déposée à la Commission des services financiers de l'Ontario. Ce processus devrait être terminé au cours de l'année 2018.

Grâce à la fusion, le BSI peut se libérer de la gestion d'un régime de retraite et se consacrer à ses activités fondamentales, c'est-à-dire aider les jeunes et les familles en leur offrant des services de logement, de santé mentale, de justice pour les jeunes, d'emploi, de santé, de diversité et de mobilisation des jeunes.

### Modifications apportées au Régime

Le 31 mai 2017, les dirigeants du Régime ont approuvé une reformulation du texte du Régime ayant pour but la mise à jour du document en retirant les dispositions désuètes, en assurant l'harmonisation avec la législation ainsi qu'en offrant une flexibilité accrue aux participants. Le texte du Régime reformulé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le texte du Régime est enregistré auprès des autorités de réglementation, soit la Commission des services financiers de l'Ontario et l'Agence du revenu du Canada. Dans le cadre de son engagement envers la transparence, le Régime a publié ce nouveau document sur son site Web en français et en anglais,

accompagné d'un document indiquant les changements apportés à la version antérieure du texte du Régime, en anglais seulement.

La plupart des modifications étaient de nature administrative et reflétaient les pratiques existantes; cependant, deux changements importants ont été apportés qui touchent les participants :

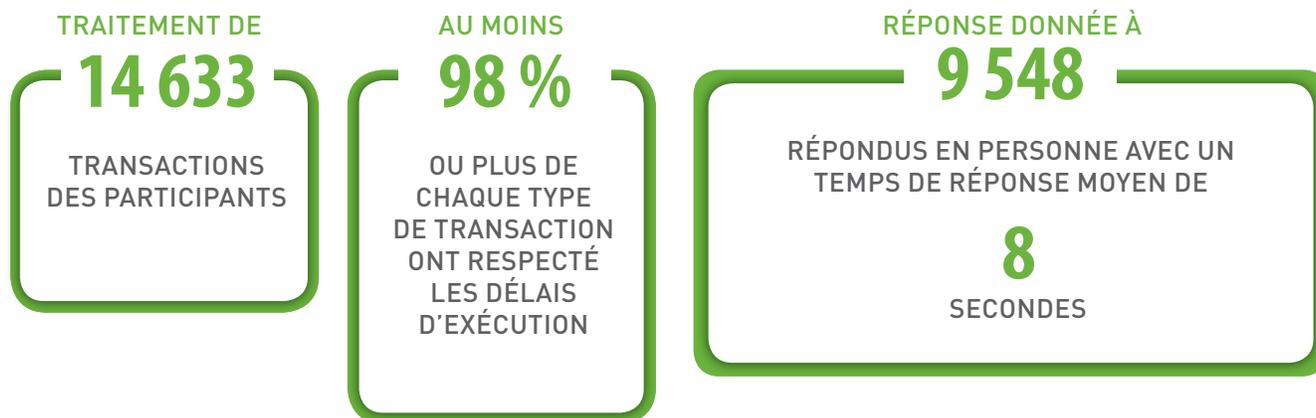
- **Modification des critères d'admissibilité de l'union de fait selon le Régime**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle union de fait sera reconnue lorsque le participant a vécu avec son conjoint de fait pendant au moins trois ans, plutôt qu'une seule année. Une union de fait de moins de trois ans sera toujours reconnue par le Régime si le conjoint et le conjoint de fait vivent et ont des enfants ensemble.

En adoptant la définition de trois ans, le Régime s'harmonise mieux avec la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, tout en offrant aux participants qui vivent une union de fait de moins de trois ans (en supposant qu'il n'y a pas d'enfants ensemble) la flexibilité de choisir un bénéficiaire désigné pour cette période.

- **Harmonisation du coût des rachats de service pour les périodes de congé**

La reformulation du texte du Régime a clarifié que tous les coûts d'achat de services seront calculés selon la même méthodologie, assurant ainsi un traitement uniforme pour tous les participants, peu importe la raison du congé ou de l'absence.



### PRESTATION DE SERVICES ET COMMUNICATIONS

Jusqu'à ce que les prestations de retraite d'un participant commencent à être versées, leur expérience et leur confiance dans le Régime reposent entièrement sur l'information et le service qu'ils reçoivent, ce qui fait de ces éléments des domaines d'intérêt importants

#### Respect des normes de service, amélioration des délais de traitement

Les normes du Régime visant la qualité et la rapidité des services ont été atteintes ou dépassées pour toutes les transactions effectuées en 2017. Le nombre d'estimations de la rente et de cessations de participation s'est accru respectivement de 19 % et de 33 % depuis 2016, tandis que les départs à la retraite ont diminué de 4 % et le nombre total de demandes de renseignements des participants est demeuré stable. L'automatisation accrue des calculs et de la correspondance a engendré d'autres gains d'efficacité qui ont amélioré les délais de traitement.

#### Envoi anticipé des relevés annuels

L'envoi de plus de 25 000 relevés annuels pour les participants actifs a été complété le 24 mai, soit le délai d'exécution le plus bref à ce jour et bien avant la date limite du 30 juin. Plus de la moitié d'entre eux ont été postés à la fin d'avril. Les employeurs ont largement contribué à cette réussite commune, en envoyant à temps les données exactes sur les participants.

Autre première, tous les participants ayant une rente différée ont reçu un relevé annuel. Ceux-ci ont été envoyés en mai après l'envoi annuel en avril des relevés pour les participants retraités et pour les survivants.

#### Amélioration de la calculatrice de la rente

La calculatrice de la rente en trois étapes a été améliorée afin de donner aux participants un aperçu plus clair de leur revenu de retraite, y compris les pensions du gouvernement. L'outil en ligne compare maintenant les estimations pour différentes dates de retraite, il comprend un module de revenu de retraite total pour estimer les pensions du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse et

est accessible à partir de tout téléphone intelligent et de toute tablette.

#### Facilitation des rachats de service pour les périodes de grève pour les participants et employeurs

Un plan visant à traiter de manière efficace le nombre élevé de rachats de service prévus par les membres du corps professoral a été présenté dans la semaine suivant la fin de la grève à la fin de l'automne 2017. Le processus par lequel le Régime offre l'option d'envoyer une estimation du coût du rachat de service directement aux participants concernés réduit le travail requis des employeurs. Pour les participants, des webinaires et des vidéos sur demande expliquent comment fonctionnent les rachats de service et le coût estimé afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée.

#### Communications primées

Les régimes de retraite peuvent être complexes, mais le programme de communication du Régime des CAAT facilite sa compréhension en mettant l'accent sur ce qui compte, en utilisant un langage clair et en offrant de l'information par l'intermédiaire de médias divers.

L'accent est mis sur les éléments suivants :

- démontrer l'excellente valeur des prestations de retraite reçues en échange des cotisations,
- fournir aux participants les renseignements particuliers dont ils ont besoin pour prendre des décisions relatives à leur pension aux différents stades de la vie.
- démontrer que le Régime est bien géré et que leurs prestations sont sûres,

Les participants actifs et retraités reçoivent des mises à jour par le biais de leurs relevés annuels, de bulletins d'information et de courriels. Des communications ciblées supplémentaires sont créées pour tous ceux touchés par un changement.

Toutes les communications générales envoyées aux participants actifs et retraités sont envoyées simultanément en français et en anglais, et la correspondance particulière avec les participants se fait dans la langue officielle de leur choix.



L'expertise en matière de communication du Régime a été reconnue avec de nombreux prix, comme indiqué à la page 22.

**Croissance du nombre de champions du Régime**

Plus les participants sont informés des avantages que leur procure leur régime de retraite, plus ils y attachent de l'importance. Une bonne connaissance du Régime est avantageuse tant pour les participants et employeurs que pour le Régime lui-même.

Les présentations captivantes et très populaires sur l'éducation à la retraite du Régime se sont avérées efficaces pour accroître la compréhension et l'appréciation de la valeur d'une pension du Régime des CAAT. Les sondages de rétroaction des participants à la séance montrent que plus de 80 % accordent plus d'importance à leur pension à la suite de leur participation et 88 % ont déclaré qu'ils étaient très susceptibles de recommander la présentation à leurs collègues.

Une stratégie visant à rejoindre 5 000 participants au moyen de présentations, de webinaires et de vidéos a été créée en réponse à ces commentaires afin de constituer des « champions du Régime », soit ceux qui ont évalué comme excellente la valeur de leur pension dans le sondage annuel. Le Régime a travaillé en étroite collaboration avec les employeurs et d'autres hôtes pour tenir davantage de séances et pour promouvoir ces séances afin d'accroître la participation.

**Succès continu des séances d'information en région**

Dans le cadre de l'initiative visant à joindre 5 000 participants et suivant un projet pilote réussi à la fin de 2016, le Régime a lancé une série de séances en région tenues les samedis. Ces séances interactives sur la planification de la retraite ont attiré plus de 800 participants, conjoints et autres membres de la famille. Des séances ont eu lieu aux collèges Centennial, Conestoga, Durham, George Brown, Seneca et Sheridan. Des invitations ont également été envoyées à des participants travaillant chez d'autres collèges à proximité.

Les offres de webinaires en 2017 comprenaient la série sur la planification de la retraite, les rachats de service antérieurs

ainsi qu'une présentation animée par le Chef de la direction portant sur l'excellent rendement du Régime, sa santé financière et son orientation future.

**L'objectif visant à rejoindre 5 000 participants a été surpassé**

En tout, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 2017, 6 541 participants ont assisté à 80 séances tenues dans 28 localités partout en Ontario, regardé 15 webinaires et visionné les vidéos de préretraite.

Comme il est précisé à la page 21, l'enquête annuelle des participants actifs a révélé que la valeur perçue de leur pension était plus élevée que celle de l'année précédente et que ceux qui assistaient à des séances étaient jusqu'à quatre fois plus susceptibles d'évaluer la valeur de leur pension comme étant excellente que les participants qui n'ont pas assisté à une séance.

Les sondages de sortie des séances montrent que les participants en apprennent davantage au sujet de leurs rentes et du Régime maintenant que la séance a été reformulée pour devenir une séance interactive.

**SÉANCES D'INFORMATION SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DE SEPTEMBRE 2016 À LA FIN DE 2017**

	Séances	Participants
Séances en milieu de travail	75	2 346
Séances tenues en Région (le samedi)	5	834
Webinaires (en direct et sur demande)	15	1 776
Vidéos (sur demande)	9	1 585

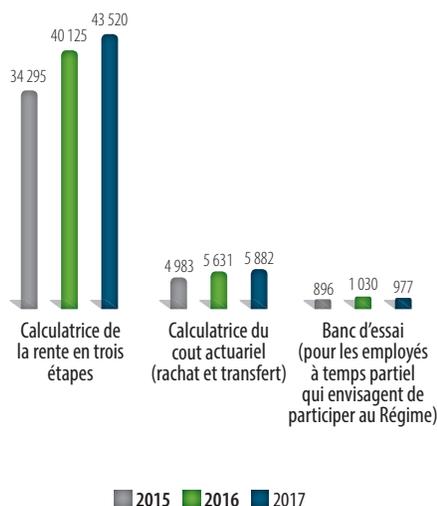
### Le site Web et les outils offerts en ligne sont utiles et populaires

Le site Web du Régime offre à la fois du contenu général sur le Régime et de l'information et des outils qui aident les participants ainsi que les participants potentiels à comprendre et à prendre des décisions au sujet de leurs prestations de retraite. En 2017, les calculatrices ont été utilisées plus de 50 000 fois (comme indiqué dans le tableau ci-dessous) pour projeter les pensions, pour estimer le coût des rachats de services antérieurs et pour fournir une comparaison coûts-avantages pour les employés à temps partiel qui songent à adhérer au Régime.

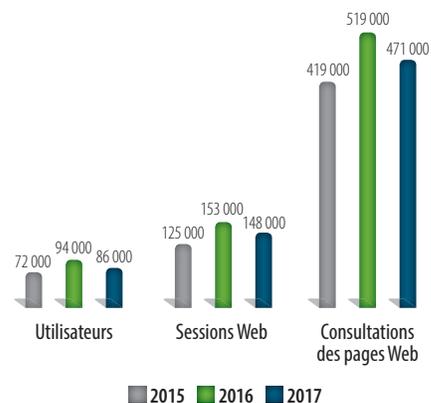
### AIDE CONTINUE AUX EMPLOYEURS

Certains aspects fondamentaux de l'administration du Régime de retraite des CAAT sont réalisés par les employeurs participants, notamment l'adhésion des employés, la remise des cotisations, la communication des données et la distribution des publications du Régime. Une formation continue, du matériel et des outils d'aide sont fournis afin d'aider les employeurs et de réduire le risque d'erreurs administratives. En 2017, le Régime a tenu sept séances de formation portant sur des sujets particuliers, tandis que les séances de mise à jour, offertes sous forme de webinaires, ont été ramenées à une fréquence trimestrielle, en réponse aux commentaires des employeurs.

### UTILISATION DES CALCULATRICES EN LIGNE



### UTILISATION DU SITE WEB



Chiffres arrondis

### Surveillance de la conformité

L'année 2017 constituait la deuxième année complète du programme de surveillance de la conformité des employeurs aux processus administratifs. La rétroaction des employeurs permet au Régime de peaufiner le programme.

Les examens sur place des processus administratifs de l'employeur se sont également poursuivis. Les deux employeurs visités ont tous deux réussi l'examen. Ces examens visent à cerner les possibilités d'amélioration des processus ou les besoins en formation, ainsi que les pratiques exemplaires qui peuvent être adoptées par tous les employeurs.

### Améliorer la compréhension et renforcer les relations avec les employeurs

Des représentants du Régime ont poursuivi en 2017 leurs rencontres avec les équipes des finances, de la paie et des ressources humaines des employeurs afin d'approfondir leurs connaissances sur les stratégies de dotation et les problèmes administratifs de ces employeurs. Grâce à ces rencontres, les représentants du Régime trouvent souvent des moyens d'offrir une aide supplémentaire aux employeurs pour la déclaration de données et les moyens d'intégrer la valeur du Régime dans leur planification de l'effectif. Sur la base des commentaires de l'une de ces réunions, des cartes postales ont été élaborées pour aider à communiquer les avantages du Régime lors du recrutement.

### MAINTENIR LA PERTINENCE DU RÉGIME : ÉCOUTER LES PARTIES PRENANTES

Chaque année, le Régime sonde l'opinion des participants et des employeurs administrateurs à son sujet. Les résultats apportent une contribution importante lors de la définition des priorités stratégiques.

Les questions fondamentales figurant dans ces sondages auprès des participants portent sur la valeur perçue des contributions, la mesure perçue de la représentation des participants dans le cadre de la structure de gouvernance conjointe et leur opinion sur l'expertise et la réputation du Régime.

Plus de 4 900 participants ont répondu aux sondages de 2017, y compris 2 697 participants actifs et 2 231 participants retraités. Le sondage est effectué en ligne, mais les participants retraités ont également l'option de répondre par téléphone.

**Les résultats du sondage démontrent que les participants rattachent de plus en plus de valeur à leur pension**

Les résultats du sondage démontrent toujours que les participants attachent de l'importance à leur rente du Régime et qu'ils font confiance aux dirigeants du Régime et à ses spécialistes des pensions pour gérer leurs prestations de retraite.

La valeur perçue par les participants a augmenté par rapport à l'année dernière, 93 % des participants actifs estiment que la valeur de leur rente est excellente, bonne ou raisonnablement bonne par rapport aux cotisations versées, comparativement à 91 % en 2016.

Par rapport à l'année précédente, la note « excellente » donnée à la valeur du Régime a augmenté de trois points pour atteindre 16 %. La note « excellente » donnée à la valeur du Régime a également augmenté d'un point chez les participants retraités parmi lesquels 98 % des répondants ont choisi les trois meilleures réponses et 32 % ont encore une fois évalué la valeur de leur pension comme étant excellente.

Les participants qui ont assisté à une séance attribuent

toujours une plus grande valeur à leur pension. Ceux-ci sont jusqu'à quatre fois plus susceptibles de juger que le Régime offre une excellente valeur que les participants qui n'ont assisté à aucune séance.

Les répondants qui déclarent avoir une excellente ou une très bonne compréhension du Régime sont plus de quatre fois plus susceptibles d'évaluer la valeur de leur pension comme étant excellente que ceux qui signalent avoir un niveau de compréhension inférieur.

Ces résultats indiquent que la stratégie du Régime visant à rejoindre 5 000 participants au moyen de séances, de webinaires et de vidéos a pour effet d'accroître la compréhension des participants à l'égard de leurs prestations de retraite et donc d'accroître la valeur qu'ils rattachent au Régime.

Les employeurs attribuent toujours une grande valeur au Régime, les directeurs financiers des collèges estiment dans une proportion moyenne de 8 sur 10 que le Régime offre une bonne valeur par rapport à ce qu'il leur en coûte pour l'offrir à leurs employés.

**Satisfaction à l'égard de la gouvernance paritaire, l'expertise du Régime**

Quatre-vingt-seize pour cent des participants actifs et 98 % des participants retraités ayant des opinions sur le sujet croient que leurs intérêts sont satisfaisants ou très bien représentés grâce à la structure de gouvernance paritaire du Régime.

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des participants actifs et 99 % des participants retraités sont d'accord ou fortement d'accord que les gestionnaires du Régime ont l'expertise pour gérer de manière efficace et prudente. Soixante-dix-neuf pour cent des participants actifs et 97 % des participants retraités ont déclaré qu'ils considéraient la réputation du Régime comme bonne ou excellente.

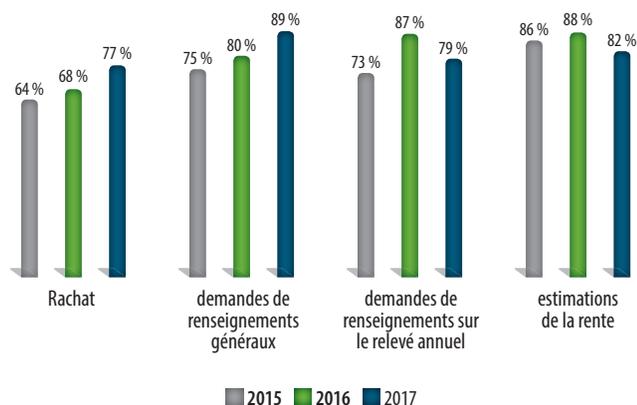
**Le soutien des participants envers la défense des intérêts du Régime demeure fort**

Dans nos sondages, 80 % des participants actifs ont dit se sentir très préoccupés ou plutôt préoccupés par le débat en cours sur l'équité et l'abordabilité des régimes du secteur public, soit une hausse de 2 points par rapport à l'année précédente. Parmi ceux ayant exprimé une opinion, 96 % ont déclaré qu'ils s'attendent à ce que le Régime prenne part activement au débat sur les régimes publics, soit le même pourcentage qu'au sondage précédent.

Les participants actifs ont indiqué que lorsqu'ils votent aux élections provinciales et fédérales, ils estiment que le niveau d'importance des questions portant sur la politique de retraite est de 71 sur 100 en moyenne.

Les activités de défense d'intérêts du Régime sont résumées à la page aux pages 24 et 25.

**SERVICES COTÉS EXCELLENTS, TRÈS BONS OU BONS PAR LES PARTICIPANTS**



### Satisfaction des participants à l'égard du service

Les questions du sondage portant sur les expériences des participants actifs dans les transactions clés montrent que la grande majorité a associé l'une des trois meilleures cotes, soit bonne, très bonne ou excellente à la qualité du service qu'ils ont reçu. Dans le sondage auprès des participants retraités, 97 % des participants retraités ont affirmé être généralement satisfaits (10 %) satisfaits (63 %) ou très satisfaits (24 %) des services offerts par le Régime.

### La satisfaction des employeurs envers le service est toujours à la hausse

Soixante-seize individus provenant d'un large éventail de rôles dans les ressources humaines et la finance ont répondu à l'enquête auprès des administrateurs de l'employeur. Quarante-vingt-dix pour cent ont déclaré se sentir confiants ou très confiants dans l'expertise du Régime quant à la gestion du financement et l'administration, conformément à toutes les lois pertinentes.

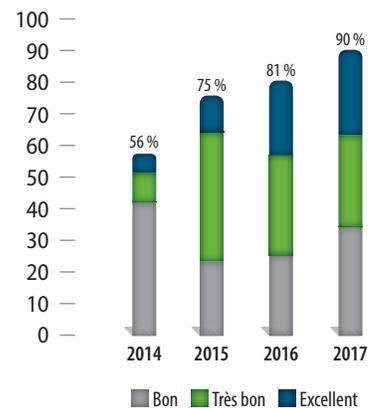
La satisfaction des employeurs à l'égard du service a augmenté de façon constante depuis le début du suivi en 2014. Dans le sondage de 2017, 90 % des répondants ont indiqué que le service qu'ils recevaient de la part du Régime était excellent, très bon ou bon. Le pourcentage de répondants qui ont évalué le service comme étant excellent a passé à 27 %, soit une hausse par rapport à 23 % lors du dernier sondage.

## GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

### Contrôle interne des risques

Les travaux se sont poursuivis sur le développement d'une fonction de contrôle et de documentation des risques opérationnels, y compris la mise en place d'un processus de signalement des risques opérationnels, la poursuite des tests des outils de documentation des risques et l'analyse des risques des différentes fonctions opérationnelles.

## SERVICES COTÉS EXCELLENTS, TRÈS BON OU BONS PAR LES PARTICIPANTS



Le programme de continuité des activités du Régime a été revu et mis à jour pour veiller à ce que les fonctions de base telles que la poursuite du versement des rentes puissent continuer en cas d'interruption des activités.

### Processus de confirmation de la rente

Dans le cadre de son devoir fiduciaire envers tous les participants, le Régime demande chaque année à tous les participants retraités et survivants de remplir et de retourner un formulaire de confirmation de leur rente. Le processus de confirmation rappelle aux retraités qu'ils ont l'obligation d'informer le Régime des changements et d'atténuer le risque de verser une pension à quelqu'un d'autre que ceux qui y ont droit. Le retour de plus en plus rapide des formulaires remplis et moins de questions indiquent que les bénéficiaires de la rente se sont habitués au processus depuis son déploiement en 2015.

### L'expertise du régime est reconnue avec des prix de l'industrie

Le Régime a reçu une mention Or au sein de la liste *Employeurs de choix Aon* au Canada en 2017. Le classement repose sur les résultats d'un sondage auprès des employés qui mesure l'engagement des employés.

L'article « La conception des régimes de retraite que veulent les Canadiens » a été reconnu par Savvy Investor Awards comme étant l'un des meilleurs articles au sujet des régimes de retraite de l'année en Amérique du Nord.

Le Régime a été finaliste dans deux catégories des *World Summit Summit Innovation Awards* : soit dans la catégorie *Pension Reform* pour l'initiative Régime PD moderne ainsi que dans la catégorie *Member Engagement* pour sa campagne de recrutement des champions du Régime.

Le Régime était finaliste dans le cadre du prix *Workplace Benefits Awards* de Benefits Canada dans la catégorie des communications au sein des régimes de retraite pour son initiative visant à rejoindre 5 000 participants du Régime (champions du Régime).

# LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES MODERNES SONT AVANTAGEUX POUR LES PARTICIPANTS ET POUR L'ENSEMBLE DU CANADA

Tout au long de 2017, le Régime a poursuivi sa stratégie visant à démontrer que les régimes de retraite à prestations déterminées modernes constituent le moyen le plus efficace de procurer un revenu de retraite sûr, soit une solution de rechange durable pour contrer la tendance actuelle à la fermer ou à remplacer les régimes à prestations déterminées par des solutions de rechange inférieures.

Les cadres supérieurs du Régime ont donné plusieurs séances d'information à divers groupes de parties prenantes, afin d'expliquer la réussite du Régime à titre de régime PD moderne. Le Régime a également publié plusieurs entrevues et articles. L'un de ces articles intitulé « La conception des régimes de retraite que veulent les Canadiens » a été reconnu comme l'un des meilleurs articles portant sur les régimes de retraite publiés en Amérique du Nord en 2017<sup>1</sup>.

## L'APPUI DE RECHERCHES ET DE DISCUSSIONS INFORMÉES

Le personnel du Régime participe activement à divers groupes du secteur des régimes de retraite afin de défendre le point de vue général des régimes de retraite du secteur public et, en particulier à faire connaître et comprendre la perspective des régimes conjoints à prestations déterminées modernes comme le Régime des CAAT.

Derek W. Dobson, le chef de la direction du Régime, copréside le *Canadian Public Pension Leadership Council* (CPPLC), un groupe indépendant de cadres supérieurs de régimes de retraite du secteur public au pays. Les 10 régimes qui participent au CPPLC travaillent ensemble pour promouvoir une discussion réfléchie fondée sur des données probantes en matière de politique nationale des pensions.

En tant que membre du CPPLC, le Régime a aidé à organiser un forum d'une journée tenu par le CPPLC qui a réuni les administrateurs principaux, les présidents et les administrateurs de 25 principaux organismes de retraite publics du pays pour discuter de questions d'intérêt pour la communauté de retraite. Tenu en avril à Toronto, l'événement comprenait des tables rondes et la publication d'une étude parrainée par le CPPLC intitulée *La conception des régimes de retraite que veulent les Canadiens : les résultats d'un sondage national*.

Le Régime est également devenu un membre du *National Pension Hub* établi par la *Global Risk Institute in Financial Services*. Cet organisme servira de centre canadien pour la recherche sur la pension et la sécurité du revenu, ce qui mènera à des solutions novatrices aux problèmes de conception, de gouvernance et d'investissement des régimes de retraite.

Des cadres supérieurs du Régime siègent toujours à l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) : Derek W. Dobson, au conseil d'administration; Evan Howard, vice-président, Gestion des pensions, au comité national de la politique de l'ACARR, et John Cappelletti, responsable des relations avec les parties prenantes, à titre de président du comité des projets stratégiques.

### Les caractéristiques du régime à prestations déterminées modernes :

- Indépendant, ayant comme seul objectif de verser les prestations de retraite;
- Géré conjointement par les participants et les employeurs. Les décisions et les coûts sont partagés également;
- Géré de façon experte;
- Employeurs multiples : la sécurité des prestations n'est pas liée à la santé financière d'un seul employeur;
- Politique de financement formelle qui emploie les réserves, les contributions ainsi que les prestations conditionnelles pour protéger les prestations à long terme afin d'assurer l'équité intergénérationnelle.

<sup>1</sup> Le deuxième article le plus recommandé dans la liste des meilleurs articles portant sur les régimes de retraite de 2017 de Savvy Investor.

# DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU RÉGIME, DE SES PARTICIPANTS ET DES EMPLOYEURS

Les responsables du Régime surveillent de près toutes les nouvelles lois en matière de régimes de retraite et soumettent au gouvernement leurs commentaires lorsqu'ils jugent pertinent de faire valoir les intérêts collectifs du Régime et des principales parties prenantes, soit les participants et les employeurs. En 2017, les dirigeants du Régime sont intervenus dans plusieurs dossiers.

## LE RÉGIME EST EXEMPT DE NOUVELLES RÈGLES DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE CONÇUES POUR LES RÉGIMES À EMPLOYEUR UNIQUE

La province a annoncé un nouveau cadre de financement qui fait passer les régimes de retraite à employeur unique (RREU) à un nouveau régime de continuité des activités avec des réserves spécifiquement mandatées. De plus, les RREU devront financer un niveau minimum de capitalisation de la solvabilité.

Conjointement avec d'autres régimes de retraite interentreprises régis conjointement, le Régime des CAAT a participé à la consultation du gouvernement sur le nouveau cadre et les règlements imminents et, par conséquent, ne sera pas touché par ces modifications aux règles. Cette exemption tient compte des caractéristiques uniques et de la structure de partage des risques d'un régime de retraite interentreprises parrainé conjointement.

L'exemption des nouvelles règles permet au Régime des CAAT de poursuivre sa gestion à long terme conformément à sa politique de financement bien établie. La politique prévoit une bonne gestion des cotisations et la capacité de mieux gérer l'équité intergénérationnelle, soit deux objectifs clés du Régime et de ses promoteurs, qui sont les mieux placés pour évaluer les besoins actuels et futurs des participants.

### Maintien des décisions de conception du Régime chez les dirigeants du Régime : retraite anticipée

Le débat se poursuit dans le monde entier pour savoir si les gens devraient travailler plus longtemps, compte tenu de la longévité accrue. Lorsque le débat porte sur les régimes de retraite d'employeur, le Régime veille à ce que les éléments de conception des régimes de retraite demeurent sous le contrôle des promoteurs du Régime.

En octobre, le Régime a répondu à l'avis d'intention de l'Institut canadien des actuaires (ICA) posant la question : « Les Canadiens devraient-ils planifier de travailler plus tard? » La proposition du Régime repose sur l'idée que l'organisme actuariel professionnel doit respecter la gouvernance responsable des régimes de retraite, qui sont les mieux placés pour déterminer les dispositions relatives à la retraite anticipée en fonction des besoins de leurs parties prenantes et des coûts associés. Il doit donc éviter de s'aventurer dans des domaines autres que ceux touchés par son mandat, soit celui de fournir des données et des preuves.

### Lancement du site Web des champions du Régime

En décembre, le Régime a dévoilé une section spéciale de son site Web axée sur la sensibilisation des intervenants aux régimes de retraite à prestations déterminées modernes. Le site propose une série de vidéos expliquant le fonctionnement des régimes PD modernes, une page de faits et une liste des conférences, des articles et des présentations gouvernementales concernant le modèle du régime PD moderne.

### Comment le Canada est renforcé par les régimes à prestations déterminées modernes :

- Un revenu de retraite adéquat réduit la dépendance des aînés aux programmes sociaux du gouvernement;
- Pendant leurs années de travail, les participants se soucient moins d'épargner pour la retraite, ce qui est avantageux tant pour eux que pour leurs employeurs, car les facteurs de stress financiers ont une incidence négative sur la santé et la productivité des employés;
- Les participants ont la possibilité de prendre leur retraite quand ils veulent plutôt que de rester employé pendant un ralentissement du marché de l'investissement, ce qui est souvent le cas lorsque les employeurs doivent gérer les coûts salariaux;
- Les participants retraités, surs de leur revenu mensuel régulier, dépensent leurs pensions, stimulant ainsi les économies locales;
- Les régimes de retraite sont des investisseurs à long terme complexes qui peuvent constituer une force stabilisatrice pour l'économie et pour les marchés boursiers.

## LE RÉGIME DES CAAT OFFRE CE QUE VEULENT LES CANADIENS : DES PRESTATIONS VIAGÈRES SURES À FAIBLE RISQUE ET À COÛTS STABLES

Le succès de la fusion du régime de retraite du Musée royal de l'Ontario (ROM) avec le Régime des CAAT en 2016 a suscité l'intérêt d'un large éventail d'employeurs et de groupes d'employés qui souhaitent explorer la possibilité d'adhérer au Régime des CAAT. Il s'agit notamment d'organismes du secteur de l'éducation postsecondaire ainsi que de régimes du secteur public et privé en Ontario et ailleurs.

Pour les employeurs, adhérer au régime leur épargne les risques et les coûts administratifs et les efforts de gestion de leur propre régime de retraite tout en leur permettant d'offrir un régime de retraite PD sûr qui aide à attirer et à retenir les talents. La recherche montre que les Canadiens de tous les groupes d'âge et de toutes les tranches de revenu veulent un revenu de retraite sûr et prévisible tout au long de leur vie et ils sont prêts à faire les contributions appropriées pour obtenir ces avantages<sup>2</sup>. Le fait d'offrir un régime PD accroît également l'engagement, réduit les autres coûts liés aux avantages sociaux et facilite la gestion de la main-d'œuvre.

**Le Régime des CAAT est bien placé pour répondre à la demande croissante d'un régime de retraite sûr et précieux.**

<sup>2</sup> The Pensions Canadians Want: The Results of a National Survey, Report on a Survey Prepared for the Canadian Public Pension Leadership Council, 13 avril 2017

Le Régime est en pourparlers avec plusieurs organisations et groupes d'employés sur leurs perspectives d'adhésion. Les organismes sans arrangement d'épargne-retraite ou ayant un REER collectif, un régime à cotisations déterminées ou un régime PD peuvent faire une demande d'adhésion au Régime des CAAT et inscrire leurs employés après avoir obtenu l'approbation des administrateurs du Régime. Les régimes PD existants peuvent se joindre au régime des CAAT. Le régime des CAAT assumera la responsabilité de tous les passifs passés, comme c'était le cas avec la fusion du régime du ROM.

### LES PRINCIPES DU RÉGIME GARANTISSENT QUE LA CROISSANCE SERA BÉNÉFIQUE POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Les dirigeants du Régime des CAAT sont alignés mutuellement sur l'objectif de renforcer le Régime en l'élargissant au-delà du secteur de l'éducation postsecondaire.

Des tests approfondis des avantages des fusions à l'intérieur et à l'extérieur du secteur postsecondaire montrent que l'adhésion croissante au Régime le rend plus fort et plus sûr, accélérant lorsque des réductions de cotisations peuvent être envisagées. La diversification des participants permet également au Régime de mieux gérer les risques des marchés boursiers et démographiques à plus long terme.

Chaque nouvel employeur potentiel est évalué rigoureusement par le Conseil de fiduciaires et le Comité de parrainage en fonction des principes qu'ils établissent pour la croissance. Ces principes stipulent que l'adhésion au Régime des CAAT doit être dans l'intérêt supérieur du Régime et de

ses participants et, en particulier, que le Régime ne prendra pas en charge le passif non capitalisé d'un autre régime. En tant que gestionnaire expert du risque lié aux régimes de retraite, le Régime des CAAT tient compte du coût de la prise en charge des avantages passés et d'autres risques dans son établissement des prix des fusions potentielles.

Le Régime des CAAT est bien placé pour répondre à la demande croissante d'un régime de retraite sûr et précieux. Une bonne raisonnable et une tarification appropriée assureront que cette croissance renforce le Régime pour tous les participants et le rend pertinent dans un environnement en évolution. Parallèlement, le Régime demeure déterminé à investir dans les systèmes et les personnes pour assurer le service aux participants existants et les employeurs continuent de s'améliorer à mesure que de nouveaux groupes adhèrent au Régime.

#### Webinaire expliquant la stratégie de croissance

En septembre 2017, le chef de la direction a expliqué dans un webinaire pourquoi le Régime est axé sur la croissance à long terme. L'enregistrement est disponible sur le site Web du Régime.

« Anciennement, nous avons géré nous-mêmes notre régime de retraite, mais l'administration était couteuse et les faibles taux d'intérêt ont rendu nécessaires des paiements de solvabilité, qui ont eu une incidence sur le budget de nos programmes. Après avoir exploré la possibilité d'adhérer à plusieurs régimes de retraite conjoints, nous avons choisi le Régime des CAAT parce qu'il était prêt à administrer notre régime, sans perte de services antérieurs.

Le Régime des CAAT a également travaillé avec le BSJ pour informer nos employés quant à la fusion des régimes et leur a fourni des projections personnalisées de la rente à laquelle ils seraient admissibles. Plus de 99 % des employés du BSJ ont voté pour la fusion, un résultat qui fait état de la confiance qu'ont les employés du BSJ envers le Régime des CAAT. »

– Wes Richardson  
Directeur des finances  
Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa



# GESTION DES PLACEMENTS

Le programme d'investissement du Régime de retraite des CAAT est conçu de façon à générer un rendement à long terme suffisant tout en conservant un niveau de risque approprié pour le Régime. Il vise aussi à permettre au Régime d'atteindre ses principaux critères de réussite : réserver et payer les prestations de retraite des participants, effectuer les paiements au titre de la protection conditionnelle contre l'inflation et stabiliser les cotisations à des taux acceptables en regard des droits à retraite acquis.



**Julie Cays,**  
Chef des placements

L'équipe de professionnels de l'investissement met en œuvre la stratégie d'investissement énoncée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime après avoir analysé, au moyen d'études de modélisation de l'actif-passif, le potentiel de diverses catégories d'actifs en fonction d'un ensemble de situations de capitalisation et de scénarios économiques et démographiques.

La stratégie d'investissement du Régime est mise en œuvre au moyen d'une combinaison de relations avec les gestionnaires de placements externes, de placements dans des fonds du

marché privé et de co-investissements. Il en résulte un portefeuille judicieusement diversifié qui comporte des risques de placement raisonnables et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Régime.

## **PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ**

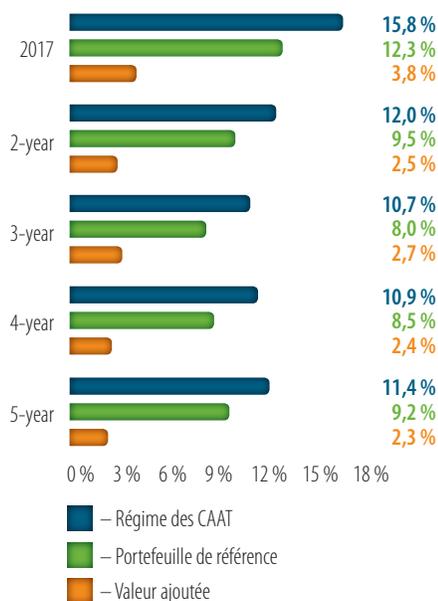
Le portefeuille de placement diversifié du Régime se divise en trois grandes catégories: les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et les instruments sensibles à l'inflation aident à compenser les sensibilités à l'inflation et aux variations

des taux d'intérêt qui ont une incidence sur l'évaluation du flux de paiements des rentes du Régime. Les classes d'actifs sensibles aux taux d'intérêt comprennent les obligations à long terme et universelles alors que les classes d'actifs sensibles à l'inflation comprennent les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations à rendement réel et les produits de base.

Les actifs améliorant le rendement, comprenant des actions publiques et privées, aident le Régime à atteindre son taux de rendement prévu et à maintenir des taux de cotisation appropriés et abordables pour les participants et employeurs.

## RENDEMENT NET COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE



## Taux de rendement annuels (net des frais de gestion des placements)



**Au cours des cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé net de 11,4 %, ajoutant 1,1 milliard de dollars à l'actif du Régime au-dessus du rendement de son portefeuille de référence.**

### La composition de l'actif est bien harmonisée avec le passif

L'étude de modélisation de l'actif-passif du Régime de 2016 a entraîné des modifications à la politique sur la composition de l'actif, qui seront mises en œuvre sur plusieurs années. Ces modifications comprennent une hausse de l'affectation du fonds en capital investissement pour atteindre 15 % et une augmentation de l'affectation dans les biens immobiliers pour atteindre 20 % de l'actif. Afin de capitaliser ces hausses, la catégorie d'actifs d'actions de sociétés ouvertes sera réduite au fil du temps.

Les investissements à long terme du Régime s'harmonisent avec son passif de long terme et sa tolérance aux risques étant donné sa capacité à faire face aux périodes d'instabilité.

Les fonds de la caisse sont encore bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

### Sélection rigoureuse des partenaires d'investissement

L'équipe chargée des placements supervise environ 50 gestionnaires de fonds et de placements. Ces derniers gèrent une grande variété de catégories

d'actifs de sociétés ouvertes ou fermées au moyen d'un ensemble diversifié de méthodes d'investissement ainsi que certains co-investissements en infrastructures et en capital-investissement.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de co-investissement à recommander, ainsi que de leur surveillance continue, l'équipe chargée des placements adopte des processus rigoureux de diligence raisonnable. De cette façon, l'équipe peut retenir les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- intérêts compatibles à ceux du Régime
- équipes unies, affichant un niveau élevé d'intégrité
- solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables
- en ce qui concerne les investissements dans un fonds, il y a une volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées et les co-investissements,

une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, la place accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les frais imposés. En outre, l'équipe des finances du Régime exécute des processus de diligence raisonnable à l'égard des opérations, afin d'atténuer les risques non liés aux investissements, comme des erreurs dans la déclaration d'information ou les opérations, ainsi que la fraude.

### REVUE DES MARCHÉS

En 2017, la stimulation monétaire mise en place depuis la crise financière mondiale a eu pour effet de produire une croissance économique mondiale synchronisée. Ainsi, l'année 2017 a marqué un tournant pour les banques centrales et plusieurs ont commencé à resserrer les taux d'intérêt, dont la banque du Canada.

Cette croissance économique solide a contribué à stimuler les bénéfices des sociétés et les marchés boursiers à travers le monde, de nombreux indices ayant généré des gains à deux chiffres et des niveaux records. L'Europe, l'Australasie et

## RENDEMENT NET DES PLACEMENTS CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2017 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS (Millions \$)	RENDEMENT DE 2017	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
<b>Sensible au taux d'intérêt</b>				
Obligations nominales à long terme	1 722 \$	6,9 %	7,0 %	(0,2 %)
Obligations nominales universe	523 \$	2,7 %	2,5 %	0,2 %
<b>Sensible à l'inflation</b>				
Obligations à rendement réel	543 \$	0,8 %	0,8 %	0,0 %
Actifs réels	1 425 \$	18,3 %	7,1 %	11,2 %
Produits de base	545 \$	(3,1 %)	(1,2 %)	(1,9 %)
<b>Amélioration du rendement</b>				
Actions canadiennes	534 \$	8,0 %	9,1 %	(1,1 %)
Actions des marchés mondiaux industrialisés*	3 731 \$	20,0 %	14,6 %	5,4 %
Actions des marchés émergents	1 078 \$	29,7 %	28,3 %	1,4 %
Capital-investissement	673 \$	27,1 %	18,8 %	8,3 %

\* Les actions des marchés industrialisés incluent les portefeuilles d'actions aux États-Unis, à l'étranger, et mondiales. Le rendement total de 16,1 % comprend l'impact de 1,1 % de la couverture de change. Les chiffres ont été arrondis.

l'Extrême-Orient (EAEO) et les actions des marchés émergents ont surclassé les marchés nord-américains, profitant à la fois d'améliorations économiques et de valorisations attrayantes par rapport à celles de l'Amérique du Nord.

Le marché boursier canadien a pris du retard sur les autres marchés au cours de l'année, affichant un rendement de 9,1 %. L'incertitude entourant le résultat des négociations de l'ALENA a contribué à cette sous-performance. Les rendements des marchés émergents ont mené les principaux rendements de l'indice à 28,3 % pour l'année, bien qu'avec des divergences raisonnables entre les pays. Le marché américain a progressé de 13,8 % et les marchés développés non nord-américains de 16,8 %.

Le taux de chômage aux États-Unis a atteint son plus bas niveau en 17 ans en octobre et le Canada a enregistré 11 mois consécutifs de gains d'emplois. Tout cela a suffi à inspirer la confiance des consommateurs, l'indice de confiance des consommateurs du Conference Board atteignant son plus haut niveau depuis 2000.

La Banque du Canada a augmenté le taux de financement à un jour à deux reprises en 2017, le portant à 1,0 %. Les taux à long terme du gouvernement du Canada ont toutefois chuté, passant de 2,45 % au début de l'année à 2,20 % à la fin, ce qui s'est traduit par des rendements positifs des obligations. L'indice des obligations à long terme a augmenté de 7,0 % au cours de l'année. De même, les rendements des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada sont passés de 0,70 % à 0,52 % au cours de la même période, ce qui a fait grimper légèrement le marché des obligations à rendement réel plus large.

### RENDEMENT SOLIDE À LONG TERME

Au 31 décembre 2017, la valeur de l'actif du Régime est passée à 10,8 milliards de dollars, alors qu'elle était de 9,4 milliards de dollars à la fin de 2016. Le Régime a réalisé un rendement de 15,8 % en 2017, après déduction des frais de gestion, ce qui lui a permis de dépasser de 3,5 % le rendement de son portefeuille de référence.

### INDICE DE RÉFÉRENCE PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

CATÉGORIE D'ACTIFS	INDICE DE RÉFÉRENCE
<b>Sensible au taux d'intérêt</b>	
Obligations nominales à long terme	FTSE TMX Long Bond Index
Obligations nominales universe	FTSE TMX Universe Index
<b>Sensible à l'inflation</b>	
Obligations à rendement réel	Actual RRB Portfolio Return
Actifs réels	CPI + 5%
Produits de base	S&P GSCI Commodity Index
<b>Amélioration du rendement</b>	
Actions canadiennes	S&P/TSX Composite Index
Actions des marchés industrialisés	MSCI World ex Canada Index
Actions des marchés mondiaux émergents	MSCI Emerging Markets Index
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3%

Au cours des cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 11,4 %, déduction faite des frais de gestion, dépassant ainsi de 2,3 % par année le rendement de son portefeuille de référence. Le rendement obtenu sur cinq ans a permis d'augmenter de 1,1 milliard de dollars la valeur de l'actif du Régime par rapport au rendement de son portefeuille de référence.

Toutes les catégories d'actifs sauf les produits de base ont contribué positivement aux rendements en 2017. Ces résultats ne sont pas surprenants, étant donné la performance du marché au cours de l'année, les investissements dans les actions publiques et privées ont contribué le plus au rendement. Les biens immobiliers ainsi que la politique de couverture du risque de change du Régime, définie dans l'Énoncé des politiques et procédures de placement, ont également contribué aux résultats positifs.

La performance dans chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport à un rendement de référence, comme l'indique le tableau à la page 29. Les paragraphes suivants présentent des commentaires sur ce rendement.

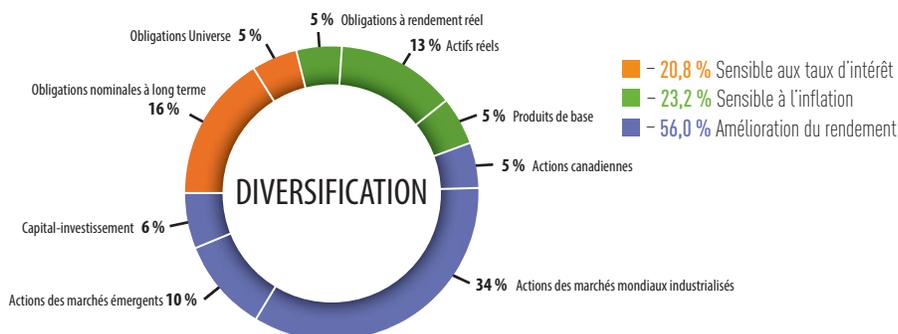
### Actions canadiennes

Le portefeuille Actions canadiennes a un léger biais en faveur d'actions à capitalisation moyenne de qualité supérieure. Le rendement du portefeuille a été légèrement inférieur à celui de son indice de référence (l'indice composé S&P / TSX) en 2017 en raison des décisions de sélection de titres dans les secteurs de la finance et de l'énergie. Le portefeuille a toutefois dépassé son indice de référence au cours des cinq dernières années.

### Actions des marchés mondiaux développés

La gestion du portefeuille est assurée par des gestionnaires ayant des mandats américains, internationaux et mondiaux. Ce portefeuille a nettement surperformé son indice de référence (l'indice MSCI Monde ex Canada) en 2017 et a

## INVESTISSEMENTS DE 10,8 MILLIARDS \$ BIEN DIVERSIFIÉS



également dépassé cet indice au cours des cinq dernières années au cours des cinq dernières années.

Le sous-portefeuille d'actions des É.-U. est structuré de façon à ce que la majorité du risque actif relève de mandats « alpha portable ». Ce programme consiste à utiliser des produits dérivés pour reproduire le rendement de l'indice (S&P 500 dans le présent cas) et des fonds de couverture plutôt que d'effectuer la gestion active de la catégorie d'actifs que représente l'indice, soit des valeurs à forte capitalisation des É.-U. dans ce cas-ci. En 2017, ce programme a ajouté de la valeur, tout comme lors des cinq dernières années.

Le sous-portefeuille d'actions internationales a également ajouté de la valeur, tant en 2017 qu'au cours des cinq dernières années. Ce portefeuille a été structuré avec une préférence pour les actions à faible capitalisation. Ce positionnement a été un contributeur important à la valeur ajoutée en 2017.

Le sous-portefeuille d'actions mondiales a également ajouté de la valeur, tant en 2017 qu'au cours des cinq dernières années. En 2017, le portefeuille a bénéficié des décisions de sélection d'actions en Chine, au Japon et aux États-Unis.

### Actions des marchés émergents

Le portefeuille d'actions des marchés émergents est structuré de façon à mettre l'accent sur les valeurs dont le rendement provient essentiellement de la croissance de la demande

intérieure de biens de consommation dans ces marchés. Cela suppose une surpondération des secteurs des soins de santé, des finances, et du commerce électronique et une sous-pondération des secteurs des produits de base. Ce portefeuille a été structuré avec une préférence pour les actions à faible capitalisation. Ce positionnement a été un contributeur important à la valeur ajoutée en 2017.

### Produits de base

Le portefeuille des produits de base est structuré de façon à atteindre le même rendement que le GSCI Enhanced Index. Cette décision sur la structure des catégories a contribué à son rendement inférieur à l'indice S&P GSI en 2017. Le portefeuille a toutefois dépassé son indice de référence au cours des cinq dernières années.

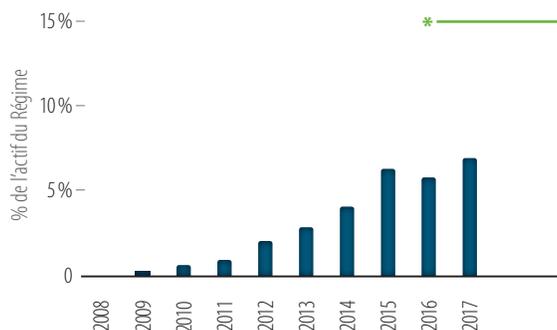
### Obligations

Les rendements des portefeuilles d'obligations à long terme, universelles et à rendement réel correspondent aux portefeuilles de référence en 2017, tout comme au cours des cinq dernières années. La majorité des actifs de ces portefeuilles sont gérés de manière passive.

### Capital-investissement

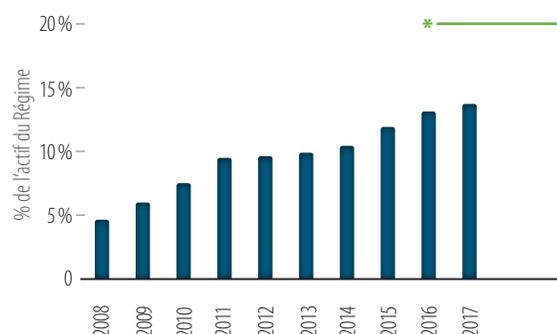
Le portefeuille de Capital-investissement est composé de fonds d'investissement et de co-investissements. Bien que les fonds continuent de constituer la majorité du portefeuille, les co-investissements

## CAPITAL-INVESTISSEMENT



**\*Nouvelle cible de la politique :** La politique d'affectation en capital-investissement a augmenté de 5 % à 15 % en 2016

## PLACEMENTS EN ACTIFS RÉELS



**\*Nouvelle cible de la politique :** La politique d'affectation en Actifs réels a augmenté de 15 % à 20 % en 2016



**Kevin Fahey,**  
Directeur, Placements (à gauche)  
**Asif Haque,**  
Directeur, Placements

(investissements directs dans des sociétés privées aux côtés d'un investisseur principal) sont devenus une priorité stratégique plus importante. Les co-investissements sont prônés dans le but de réduire ou d'éliminer les paiements de frais de gestion et d'incitatifs qui seraient autrement payables aux gestionnaires de fonds et pour aider à personnaliser les caractéristiques du portefeuille. À la fin de 2017, le Régime a réalisé cinq co-investissements dans des placements privés, dont une pleine réalisation à un taux de rendement élevé.

Le portefeuille de capital-investissement a une empreinte globale avec une préférence pour les titres des É.-U. En 2017, le portefeuille a surpassé son indice de référence, bénéficiant d'une

rigoureuse sélection des gestionnaires sur l'ensemble des fonds disponibles.

### Biens immobiliers

Le portefeuille d'actifs réels comprend les investissements privés dans les infrastructures et les biens immobiliers, y compris les terres agricoles canadiennes, qui sont détenus par des fonds d'investissement privés ou des co-investissements

Le portefeuille d'infrastructures est diversifié à l'échelle mondiale et met de plus en plus l'accent sur les co-investissements qui, tout comme les co-investissements privés du Régime, bénéficient généralement de frais d'investissement moins élevés que les fonds d'investissement.

Les actifs canadiens représentent la majorité des avoirs immobiliers du Régime. Toutefois, au cours des dernières années, la stratégie immobilière a mis l'accent sur une exposition accrue aux placements à l'extérieur du Canada.

En 2017, le portefeuille d'actifs immobiliers a continué de bénéficier de valorisations historiquement élevées dans les secteurs de l'infrastructure et de l'immobilier. Des rendements élevés combinés à un faible niveau d'inflation au Canada (qui constitue la base de l'indice de référence des actifs réels) ont permis au portefeuille de surpasser l'indice de référence.

# INVESTIR POUR LA PÉRENNITÉ



Kevin Rorwick,  
Chef des finances

En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque afin de protéger les prestations de retraite et de les offrir aux taux de cotisation appropriés. Les responsables du Régime des CAAT estiment qu'à long terme les sociétés qui appliquent de saines structures et pratiques de gouvernance seront plus performantes que celles qui n'en ont pas et que la gestion des risques pesant sur le rendement des actionnaires à long terme comprend la sensibilisation et la gestion des répercussions environnementales et sociales des activités opérationnelles d'une société. Faire fi de ces répercussions peut, entre autres choses, nuire à la réputation de l'entreprise et, par voie de conséquence, donner lieu à de mauvaises performances financières.

Trois aspects des activités de placement du Régime sont influencés par sa politique en matière d'investissement responsable : 1) le vote par procuration, 2) l'engagement des sociétés, et 3) la prise en considération par les gestionnaires de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

### PRINCIPES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes pour l'investissement responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à plus de 1 800 investisseurs institutionnels dans plus de 50 pays. Selon les signataires de l'initiative : « Nous estimons que la création d'une valeur à long terme passe par un système financier mondial pérenne et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière. »

### VOTE PAR PROCURATION

La Politique en matière d'investissement responsable du Régime stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur pour les actionnaires.

Le Régime encourage les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

En règle générale, on vote pour les propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, sur les principes environnementaux du Ceres ou sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance.

### Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. Cette Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de « bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes cotées en bourse et de l'amélioration du cadre réglementaire pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires ». Parmi les membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et autres gestionnaires de portefeuille). Ensemble, ils représentent des actifs d'environ trois billions de dollars.

Julie Cays, chef des placements au Régime des CAAT, est vice-présidente du conseil d'administration de la Coalition et, à ce titre, elle participe aux réunions de mobilisation avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés publiques canadiennes.

En 2017, la coalition a plaidé en faveur du projet de loi C-25 concernant le vote majoritaire et la divulgation de la diversité dans les sociétés canadiennes.

#### Des employés du Régime dirigeant d'importants groupes de gouvernance

Julie Cays, chef des placements du Régime de retraite des CAAT, est présidente du conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG).

Kevin Fahey, directeur des placements du Régime des CAAT, était président du conseil d'administration de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite en 2017.

### Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite. La mission de l'Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ». L'Association a également pour objectif d'évaluer et de promouvoir de saines normes de gouvernance d'entreprise au Canada.

Julie Cays et Kevin Fahey, Directeur, Placements sont tous deux anciens présidents du conseil d'administration de l'association et plusieurs membres de l'équipe de placement sont actifs au sein de ses comités.

### Institutional Limited partners Association

L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association dont il a ratifié les principes relatifs au capital-investissement. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les associés commandités. Les principes exhortent les associés commandités à divulguer les risques extrafinanciers, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, à l'échelle des fonds et du portefeuille de l'entreprise, dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

### CDP

Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de centaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation. Ces données permettent aux investisseurs d'évaluer les risques compris dans leur portefeuille qui se rapportent à ces facteurs et aux entreprises de mesurer et de gérer leur empreinte environnementale.

### PRISE EN COMPTE DE FACTEURS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LE PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le cadre de leurs activités. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à envoyer, tous les ans, un questionnaire aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements. D'après les réponses à ce questionnaire, un nombre grandissant des gestionnaires de placement du Régime tiennent compte de l'incidence de ces facteurs dans leurs décisions.

#### Votes par procuration exercés en 2017

Les votes par procuration sont organisés de manière à inciter les sociétés à devenir responsables sur le plan de l'environnement et de la politique sociale, à adopter de saines pratiques de gouvernance et à communiquer des renseignements sur les facteurs ESG et les risques. En 2017, il y a eu vote sur plus de 12 000 dossiers individuels lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT.

# LA GOUVERNANCE PARITAIRE ASSURE LA PERTINENCE ET LA SURETÉ DU RÉGIME

Les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions.

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations, les contributions et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Cette structure de gouvernance paritaire est considérée comme un modèle pour la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées.

Les dirigeants sont nommés par les promoteurs du Régime : le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO), et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la politique d'investissement et le niveau de risque de financement qu'il juge adéquats compte tenu des obligations à long terme du Régime et établit les politiques sur l'administration des prestations.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les nomme. La priorité du Comité est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

Le comité examine et approuve également les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime.

**De par sa composition, le Conseil de fiduciaires regroupe des personnes qui possèdent les compétences recherchées pour assurer une bonne surveillance du Régime, notamment :**

- comptabilité financière, budgétisation et planification;
- conception et fonctionnement des régimes de retraite et cadres réglementaires;
- compréhension des principes de base des investissements, des marchés financiers et des valeurs mobilières;
- relations employés-employeurs, négociations et contrats;
- principes et concepts actuariels;
- processus de gouvernance et de surveillance;
- gestion des risques financiers et opérationnels;
- diversité représentative des participants du Régime.

**Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :**

- **Sous-comité des appels :** le sous-comité entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime;
  - **Comité d'audit :** le comité évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des politiques sur la protection des dénonciateurs destinées aux membres du Conseil et au personnel du Régime. Il peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête;
  - **Comité des finances et de l'administration :** le comité s'occupe de la structure, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
  - **Comité de gouvernance :** ce comité a été établi en 2017 et a tenu sa première réunion le 27 novembre. Il aide le conseil d'administration à assurer le bon fonctionnement et la prise de décisions du conseil et à superviser la gestion du Chef de la direction et du gestionnaire du Régime.
  - **Comité d'investissement :** élabore et recommande l'énoncé des politiques et procédures de placement et les politiques connexes, comme celles qui concernent l'investissement responsable. Il est également chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement des investissements du Régime. Il recommande également la nomination du dépositaire de la caisse de retraite et approuve l'ajout de nouveaux gestionnaires de placements.
- Groupe de travail pour les participants à temps partiel**  
 À la fin de 2017, les dirigeants du régime ont mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la conception du Régime. Le groupe de travail étudie la mise en œuvre d'une nouvelle conception du Régime qui s'appliquera aux participants travaillant à temps partiel et qui est adaptable aux besoins de différents employeurs éventuels dans divers secteurs autres que le secteur collégial de l'Ontario. Cela faciliterait la croissance et garderait le Régime des CAAT pertinent pour les employés à temps partiel. Le groupe de travail fera des recommandations au comité de parrainage en 2018.

## Le Comité de parrainage se compose de huit membres :

quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.

Les membres du Comité de parrainage sont les suivants :



### Kim Macpherson

Coprésidente  
Représentante du SEFPO  
Conseillère des avantages sociaux pour la section des Pensions et Avantages sociaux du SEFPO et membre du conseil de deux autres régimes de retraite conjoints



### Brian Tambllyn

Coprésident  
Représentant du Conseil des employeurs des collèges  
Conseiller administratif en pratique privée, ancien président-directeur général du Collège Georgian et ancien vice-président du conseil de direction du Conseil des employeurs des collèges



### Riley Burton

Représentant d'APACO  
Directeur du Centre d'enseignement et d'apprentissage du Confederation College; ancien membre du conseil d'administration d'APACO; membre du conseil d'administration de la chambre de commerce de Thunder Bay



### Ross Gascho

Représentant du Conseil des employeurs des collèges  
Associé chez Fasken Martineau s.r.l., membre de l'Association du Barreau canadien et de la Section du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Association du Barreau de l'Ontario



### Steve Hudson

Représentant du Conseil des employeurs des collèges  
Vice-président, Enseignement, collège Niagara



### Patrick Kennedy

Représentant du SEFPO  
Professeur au centre pour carrières et accès académique du collège Algonquin; président de la section locale 415 du SEFPO



### Anne Sado

Représentante du Conseil des employeurs des collèges  
Présidente du Collège George Brown; membre de plusieurs conseils d'administration dont Polytechnics Canada, ORION et la Toronto Region Board of Trade; membre de l'Ordre du Canada



### Tom Wilcox

Représentant du SEFPO  
Technologue pour le programme conjoint York/Sheridan Design au Collège Sheridan; membre de l'exécutif et ancien président de la section locale 245 du SEFPO

**Riley Burton** a été nommé le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Tom Wilcox** a été nommé le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Marilou Martin** a été représentante du SEFPO du 1<sup>er</sup> mai 1996 au 3 mars 2000 et du 1<sup>er</sup> juin 2010 jusqu'à sa retraite du Collège George Brown le 31 mars 2017. Elle a été coprésidente pour 2016 et le premier trimestre de 2017.

**Kelly Murray-Scott** a été représentante d'APACO du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 11 septembre 2017.

## UNE BONNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET LE RESPECT DES POLITIQUES

### Politiques rigoureuses

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants du Régime se guident sur de nombreuses politiques. Au moins tous les trois ans, des examens de ces politiques sont effectués afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, compte tenu de l'environnement dans lequel le Régime évolue. En 2017, les dirigeants ont examiné 18 de ces politiques (voir la liste à la page ci-dessous).

### Formation continue

Les nouveaux dirigeants du Régime assistent à une séance d'orientation initiale et reçoivent des documents pour poursuivre par eux-mêmes leur formation. De plus, tous les dirigeants prennent part à des séances de formation durant les réunions ordinaires ainsi que durant une séance stratégique annuelle donnée par de hauts dirigeants et des spécialistes de l'industrie. Ils prennent également part à différentes conférences dans le milieu des régimes de retraite tout au long de l'année et font rapport à ce sujet. En 2017, ces activités éducatives comprenaient la participation à des conférences sur les risques cybernétiques, les communications, la conception de régimes, la politique de retraite, l'investissement responsable, la gouvernance et les tendances en matière d'investissement. Les membres du comité d'investissement ont assisté à des présentations sur

les prêts de titres et à un survol des investissements dans les terres agricoles canadiennes, tandis que le comité des finances et de l'administration a assisté à une présentation sur la méthodologie d'évaluation actuarielle, l'assurance et la protection contre la fraude.

### L'adhésion au club 30 % reflète l'engagement du Régime envers la diversité

Le chef de la direction, ainsi que le président et le vice-président du Conseil des fiduciaires sont membres du Club 30 % Canada, un groupe qui favorise la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration. Julie Cays, chef des placements du Régime de retraite des CAAT, est présidente du conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG). La vision du Club 30% est de promouvoir l'équilibre entre les sexes, ce qui peut mener à un meilleur leadership et une meilleure gouvernance, avec pour objectif d'avoir 30 % des sièges au conseil d'administration et des postes de haute direction occupés par des femmes d'ici 2022.

## POLITIQUES DIRECTRICES MISES À JOUR OU MODIFIÉES EN 2017

Politique sur les opérations du Conseil des fiduciaires	Politique de planification de la relève du Conseil des fiduciaires	Énoncé des politiques et procédures de placement
Politique à l'égard des services autres que l'audit rendus par un auditeur externe du Conseil des fiduciaires	Politique d'examen du chef de la direction et gestionnaire du Régime du Conseil des fiduciaires	Mandat du Comité d'audit
Politique de confidentialité du Conseil des fiduciaires	Politiques et procédures de mise en œuvre du portefeuille	Mandat du comité de gouvernance (nouveau)
Politique d'appel et d'examen des demandes du Conseil des fiduciaires	Rôle des membres du Conseil –président et vice-président	Mandat du Comité du portefeuille
Politique de gestion des risques du Conseil des fiduciaires	Rôle du Conseil des fiduciaires	
Politique d'autoévaluation du Conseil des fiduciaires	Politique sur le rôle des coprésidents du Comité de parrainage du Conseil des fiduciaires	
Politique de sélection et de vérification des fournisseurs de services du Conseil des fiduciaires	Politique sur les opérations du Comité de parrainage	

## Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres :

Six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO, un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés), tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.



**Scott Blakey**

Président  
Fiduciaire nommé par les employeurs  
Directeur administratif du collège Durham; ancien président de la TTC Pension Fund Society



**Donald Wright**

Vice-président  
Fiduciaire nommé par les employés  
Comptable général au Collège George Brown et professeur dans le programme de formation continue du collège; trésorier de la section locale 557 du SEFPO; membre du Comité de résolutions du SEFPO



**Darryl Bedford**

Fiduciaire nommé par les employés  
Professeur à la School of Information Technology au Collège Fanshawe et président de la section locale 110 du SEFPO



**Rasho Donchev**

Fiduciaire nommé par les employés  
Officier de planification au Collège Centennial et président de la section locale 559 du SEFPO



**Harry Gibbs**

Fiduciaire nommé par les employeurs  
Ancien vice-président, Placements, Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail



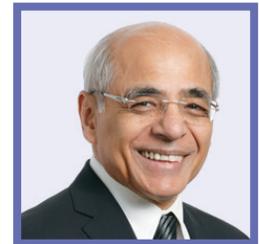
**Bill Kuehnbaum**

Fiduciaire nommé par les employeurs  
Professeur retraité de mathématiques au Collège Cambrian et ancien premier vice-président et trésorier du SEFPO; membre du conseil d'administration de SHARE



**Karen McRae**

Fiduciaire nommée par les employeurs  
Ancienne vice-présidente principale des placements à la Corporation Financière Mackenzie; fiduciaire de la caisse de retraite de l'Église anglicane du Canada



**Alnasir Samji**

Fiduciaire nommé par les employeurs  
Directeur général d'Alderidge Consulting Inc., président du comité des pensions du conseil d'administration de Torstar



**Don Smith**

Fiduciaire nommé par les employés  
Membre du corps enseignant de l'École de gestion du Collège Georgian



**Beverley Townsend**

Fiduciaire nommée par les employeurs  
Conseillère dans le domaine de la santé, ancienne présidente de l'ACAATO (prédécesseur de Collèges Ontario), présidente de la Fondation du Collège Loyalist et ancienne présidente du conseil d'administration du Collège Loyalist



**Gretchen Van Riesen**

Conseillère en régimes de retraite et avantages sociaux, membre du conseil d'administration de la Municipal Employer Pension Centre of Ontario et fiduciaire de la Newfoundland and Labrador Teachers Pension Plan Corporation.



**Kim Watkins**

Fiduciaire nommée par les employés  
Chef des finances au Collège Mohawk; trésorière de la Fondation du Collège Mohawk

**Kim Watkins** a été nommée le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Michael Seeger** a été fiduciaire nommé par les employés du 23 septembre 2011 au 22 septembre 2017.

On trouvera d'autres renseignements sur les dirigeants dans le site Web du Régime.

## LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ORIENTE L'UTILISATION DES RÉSERVES, DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS CONDITIONNELLES AFIN DE PRÉSERVER LA VIGUEUR DU RÉGIME

La Politique de financement du Régime de retraite des CAAT énonce six niveaux de santé financière et donne des directives aux dirigeants du Régime sur le recours aux moyens de contrôle pour assurer la vigueur à long terme du Régime, préserver les prestations promises et assurer la gestion pendant les périodes d'instabilité. Les réserves, les cotisations de stabilité et les prestations conditionnelles constituent ces moyens de contrôle.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer à quel niveau de la Politique se situe le Régime, selon sa situation de capitalisation.

Le tableau suivant illustre les options disponibles à chaque niveau de capitalisation aux termes de la Politique. Au niveau 4, c'est-à-dire celui auquel se situe actuellement le Régime, l'ordre de priorité et le choix du moment des options ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes, l'environnement actuel du secteur de la retraite ou les nouveaux risques courus par le Régime.

### La Politique de financement en un coup d'œil

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 Capitalisé à 118 %	Niveau 5	Niveau 6	
MOYENS DE CONTRÔLE	<b>Réserves</b>	Entièrement utilisées	Entièrement utilisées	Affectation pour résister à un changement jusqu'à 0,5 % du taux d'actualisation	<b>Allocated for up to a 1% change in discount rate</b> <b>Current priority:</b> <b>Further allocate reserve to fund conditional inflation protection</b>	Affectation pour résister à une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires dans les réserves, jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	<b>Contributions</b>	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 % plus envisager d'autres hausses	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 %	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 %	<b>Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 1 % à 3 %</b>	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 0 % à 1 %	Envisager une réduction des cotisations de base
	<b>Protection conditionnelle contre l'inflation</b>	Aucune	Payée	Payée plus rétroactivité	<b>Payée plus constitution de réserves</b>	Payée plus constitution de réserves	Envisager des augmentations ponctuelles contre l'inflation
	<b>Prestations futures</b>	Envisager des réductions des prestations acquises à l'avenir	Annuler les réductions temporaires de prestations				Envisager une amélioration des prestations

Ce tableau est un sommaire de la Politique de financement du Régime des CAAT. Le texte intégral de cette politique est disponible sur votre site web.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalué sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

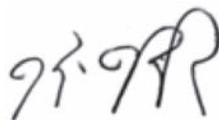
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion sur ces états financiers annuels.



Derek W. Dobson,  
*Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime*



Kevin Rorwick,  
*Chef des finances*

Le 23 avril 2018

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2017 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés, Toronto, Canada

Le 23 avril 2018

## OPINION DES ACTUAIRES

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2017, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2017;
- les données sur la participation au 31 décembre 2016 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada - Comptabilité, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2017, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la Loi sur les régimes de retraite [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2017 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, F.C.I.A



Bill Watson, F.C.I.A.

Mercer (Canada) Limitée  
Marsh & McLennan Companies

Le 23 avril 2018

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>ACTIFS</b>		
Placements (note 3)	11 230 702 \$	9 752 901 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	345 904	333 568
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	16 086	17 960
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	16 156	17 851
Autres actifs (note 7)	6 391	5 795
	<b>11 615 239</b>	<b>10 128 075</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs relatifs aux placements (note 3a)	793 127	720 091
Créditeurs et charges à payer (note 8)	35 886	19 757
	<b>829 013</b>	<b>739 848</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>10 786 226 \$</b>	<b>9 388 227 \$</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)</b>	<b>9 229 348</b>	<b>8 880 936</b>
Excédent règlementaire (note 10)	2 268 595	1 600 890
Écarts de mesure entre les déficits règlementaires et comptables (note 10)	(676 971)	(1 093 599)
<b>Excédent</b>	<b>1 556 878 \$</b>	<b>507 291 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires  
Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



Scott Blakey,  
Président



Donald Wright,  
Vice-président

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Cotisations (note 11)	444 223 \$	442 494 \$
Revenu de placement (note 12)	1 431 403	700 129
Hypothèses du régime de retraite du ROM (note 18)	-	105 780
	<b>1 875 626</b>	<b>1 248 403</b>
<b>Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Prestations (note 13)	456 592	430 594
Frais de gestion des placements (note 14)	6 896	7 201
Frais de gestion des prestations de retraite (note 14)	14 139	14 682
	<b>477 627</b>	<b>452 477</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 397 999</b>	<b>795 926</b>
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	9 388 227	8 592 301
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>10 786 226 \$</b>	<b>9 388 227 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice</b>	<b>8 880 936 \$</b>	<b>8 368 251 \$</b>
<b>Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (notes 9 et 10)</b>		
Intérêts sur les prestations constituées	499 857	478 739
Prestations constituées	273 383	249 430
Changements touchant les hypothèses actuarielles	4 351	109 541
Hypothèses du régime de retraite du ROM (note 18)	-	101 898
Pertes actuarielles	27 413	3 671
	<b>805 004</b>	<b>943 279</b>
<b>Diminution des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Prestations versées (note 13)	456 592	430 594
<b>Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées</b>	<b>348 412</b>	<b>512 685</b>
<b>Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>9 229 348 \$</b>	<b>8 880 936 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Excédent, au début de l'exercice</b>	<b>507 291 \$</b>	224 050 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	<b>1 397 999</b>	795 926
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	<b>(348 412)</b>	(512 685)
<b>Excédent, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 556 878 \$</b>	507 291 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés de 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

#### Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les prestations sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collègues, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collègues, l'Association du personnel administratif des collègues de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») (collectivement les « promoteurs »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (autres que les employés du Régime) visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante (s'il y a lieu) n'incombe au Régime.

#### Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La politique de capitalisation du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière

de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime, en fonction d'hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvés par le Comité de parrainage.

#### Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des 60 meilleurs mois consécutifs de gains ouvrant droit à pension et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) lorsque la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) dès l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

#### Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

**Portabilité**

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite.

Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

**Indexation des prestations**

Les prestations de retraite versées sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 1991 sont indexées en

fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime.

**Politique de capitalisation**

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves ou des baisses précises des taux de

cotisation ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007. En cas de déficit de capitalisation, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne sera payée et une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation sera requise. Une entente avec le gouvernement de l'Ontario qui prévoyait, en cas de déficit de capitalisation, qu'il n'y aurait aucune augmentation des cotisations au-delà des niveaux actuels et que les futures prestations de retraite accumulées seraient réduites a pris fin le 30 décembre 2017.

**NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****Mode de présentation**

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

**Placements**

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de l'opération et sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des

valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.

- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

### Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le cout moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le cout des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les couts de transaction sont des couts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les couts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu de placement.

### Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

### Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

### Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

### Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### Norme comptable future – IFRS 9, instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et s'appliquera aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. IFRS 9 établit les principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité. Le Régime ne prévoit aucune incidence sur les résultats financiers futurs découlant de l'adoption de la norme IFRS 9.

## NOTE 3 – PLACEMENTS

### 3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
<b>Placements</b>				
Placements à court terme	987 478 \$	1 004 254 \$	1 028 074 \$	1 025 704 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	3 145 304	3 044 497	2 543 155	2 456 003
Actions (note 3c)	5 047 348	4 095 111	4 451 912	3 825 453
Infrastructure	843 973	602 230	744 966	546 738
Biens immobiliers	557 821	325 629	469 055	287 804
Capital-investissement	648 778	443 866	515 738	342 884
<b>Placements</b>	<b>11 230 702 \$</b>	<b>9 515 587 \$</b>	<b>9 752 901 \$</b>	<b>8 484 586 \$</b>
<b>Éléments d'actif liés aux placements</b>				
Produit à recevoir	19 315 \$	19 315 \$	25 246 \$	25 246 \$
Créances clients non réglées	35 349	35 351	51 431	51 448
Sommes à recevoir liées aux ventes de longue date	218 480	220 283	201 744	200 813
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés (note 5)	72 760	5 571	55 147	2 649
<b>Éléments d'actif liés aux placements</b>	<b>345 904 \$</b>	<b>280 520 \$</b>	<b>333 568 \$</b>	<b>280 155 \$</b>
<b>Éléments du passif liés aux placements</b>				
Dettes fournisseurs non réglées	(9 332) \$	(9 332) \$	(28 397) \$	(28 403) \$
Achats de longue date non réglés	(772 623)	(777 558)	(669 744)	(667 890)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(11 172)	(2 576)	(21 950)	(7 841)
<b>Éléments du passif liés aux placements</b>	<b>(793 127) \$</b>	<b>(789 466) \$</b>	<b>(720 091) \$</b>	<b>(704 134) \$</b>
<b>Placements nets</b>	<b>10 783 479 \$</b>	<b>9 006 641 \$</b>	<b>9 366 378 \$</b>	<b>8 060 607 \$</b>

### 3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Gouvernement du Canada	1 116 424 \$	1 067 531 \$	953 577 \$	903 289 \$
Gouvernements provinciaux	1 233 914	1 190 051	946 138	924 689
Administrations municipales	26 278	26 053	10 334	10 522
Sociétés	477 803	470 515	329 750	325 541
À l'étranger	290 885	290 347	303 356	291 962
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>3 145 304 \$</b>	<b>3 044 497 \$</b>	<b>2 543 155 \$</b>	<b>2 456 003 \$</b>

Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

**3(b) suite**

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

	2017	2016
(en milliers de dollars)	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	380 386 \$	325 886 \$
De 6 à 10 ans	608 043	434 276
De 11 à 20 ans	870 291	505 571
Plus de 20 ans	1 286 584	1 277 422
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>3 145 304 \$</b>	<b>2 543 155 \$</b>

**3(c) – Placements en actions**

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2017		2016	
(en milliers de dollars)	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	1 895 524 \$	37,6	1 533 517 \$	34,4
Autres – Asie/Pacifique	964 132	19,1	782 697	17,6
Europe (sauf le Royaume-Uni)	724 961	14,3	503 015	11,3
Canada	573 250	11,4	766 791	17,2
Japon	429 102	8,5	395 877	8,9
Royaume-Uni	203 086	4,0	195 425	4,4
Autres	162 001	3,2	178 315	4,0
Amérique latine	95 292	1,9	96 275	2,2
<b>Total des actions</b>	<b>5 047 348 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>4 451 912 \$</b>	<b>100,0</b>

**3(d) – Sommaire des placements importants**

Au 31 décembre 2017, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
<b>Placements à court terme</b>		
Bons du Trésor des États-Unis	532 582 \$	541 271 \$
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	124 506	126 603
Fonds commun CIBC – Fonds indicatif d'obligations à long terme	614 167	602 116
Obligations du gouvernement du Canada	851 726	803 228
Obligations de la province de l'Ontario	444 527	428 886
Obligations de la province de Québec	312 013	291 648
<b>Actions</b>		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	188 857	140 716
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	1 007 278	896 577
Fonds BlackRock Global Fixed Income Alpha Offshore A1	376 644	383 514
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	263 999	194 409
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund IV	449 655	379 990
ISHARE Core S&P Midcap ETF	185 551	162 809
ISHARE Core S&P 500 ETF	118 508	86 177
SPDR S&P 500 ETF Trust	123 246	82 383
<b>Immobilier</b>		
Fonds immobilier Greystone	424 264	207 873

**3(e) – Prêts de titres**

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2017, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 1 239 263 k\$ (982 135 k\$ en 2016). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 288 137 k\$ (1 031 736 k\$ en 2016). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 929 k\$ (3 385 k\$ en 2016) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

## NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses relatives à la longévité et à la retraite sont importantes, car elles ont une incidence sur le nombre

de prestations de retraite prévues pour les participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un *Énoncé des politiques et objectifs de placement* (maintenant nommé *l'Énoncé des politiques et procédures de placement* [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être

choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. La dernière révision de l'énoncé a été effectuée le 28 novembre 2017 et aucune révision importante n'a été effectuée.

L'Énoncé comprend neuf grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2017		2016	
		Fourchette de répartition	Répartition réelle	Fourchette de répartition	Répartition réelle
<b>Instruments de couverture du passif</b>		<b>De 29 à 71 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>De 29 à 71 %</b>	<b>43,1 %</b>
Obligations nominales à long terme	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	De 10 à 25 %	16,0 %	De 10 à 25 %	14,4 %
Obligations universelles nominales	Indice obligataire universel FTSE TMX	De 3 à 7 %	4,8 %	De 3 à 7 %	4,9 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	De 3 à 7 %	5,0 %	De 3 à 7 %	5,6 %
Actifs réels	IPC + 5 %	De 10 à 25 %	13,2 %	De 10 à 25 %	12,9 %
Produits de base	S&P GSCI	De 3 à 7 %	5,0 %	De 3 à 7 %	5,3 %
<b>Instruments d'amélioration du rendement</b>		<b>De 36 à 82 %</b>	<b>55,6 %</b>	<b>De 36 à 82 %</b>	<b>56,5 %</b>
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	De 3 à 10 %	4,9 %	De 3 à 10 %	8,0 %
Actions des marchés mondiaux développés	MSCI Monde ex Canada	De 20 à 40 %	34,5 %	De 20 à 40 %	33,4 %
Actions des marchés émergents	Indice MSCI Marchés émergents	De 8 à 12 %	10,0 %	De 8 à 12 %	9,7 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	De 5 à 20 %	6,2 %	De 5 à 20 %	5,4 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	0,4 %	Ne s'applique pas	0,4 %
<b>Total des placements</b>			<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>

### Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en oeuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2017			2016
	Exposition brute	Montant couvert	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	4 071 722 \$	(1 791 493) \$	2 280 229 \$	1 821 151 \$
Autres devises	426 396	(65 138)	361 258	287 374
Yen japonais	338 855	(220 103)	118 752	132 693
Livre sterling	251 457	(132 827)	118 630	70 473
Dollar de Hong Kong	120 283	(17 346)	102 937	99 312
Euro	659 261	(558 998)	100 263	107 575
Franc suisse	71 756	(62 346)	9 410	9 537
<b>Total en devises</b>	<b>5 939 730</b>	<b>(2 848 251)</b>	<b>3 091 479</b>	<b>2 528 115</b>
<b>Dollar canadien</b>	<b>4 817 792</b>	<b>2 874 208</b>	<b>7 692 000</b>	<b>6 838 263</b>
<b>Placements nets</b>	<b>10 757 522 \$</b>	<b>25 957 \$</b>	<b>10 783 479 \$</b>	<b>9 366 378 \$</b>

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2017 entraînerait un gain ou une perte de 156 311 k\$ (126 406 k\$ en 2016).

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée

indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2017, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 13,6 années (13,5 années en 2016). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 392 millions \$ (279 millions \$ en 2016). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 392 millions \$ (279 millions \$ en 2016).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent règlementaire du Régime.

**Risque lié au marché des actions**

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence:

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions canadiennes	10,7 %	58 291 \$	10,6 %	80 532 \$
Actions des marchés mondiaux développés	9,7 %	361 673 \$	9,5 %	297 186 \$
Actions des marchés émergents	10,2 %	109 491 \$	9,9 %	84 334 \$

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme. Jusqu'à 20 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux stipulés.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, aux 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Placements à court terme	987 478 \$	1 028 075 \$
Titres à revenu fixe	3 145 304	2 543 155
Montants à recevoir liés aux produits dérivés	72 760	55 147
Intérêts à recevoir	12 337	13 676
Titres prêtés	1 239 263	982 135
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	21 280	27 005
<b>Exposition maximale totale</b>	<b>5 478 422 \$</b>	<b>4 649 193 \$</b>

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
AAA	1 253 194 \$	1 059 583 \$
AA	627 773	220 225
A	825 761	920 224
BBB ou moins	438 579	343 123
	<b>3 145 304 \$</b>	<b>2 543 155 \$</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2017, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 2 350 338 k\$ (1 899 715 k\$ en 2016). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 987 478 k\$ (1 028 075 k\$ en 2016), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

## NOTE 5 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses règlementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie

de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes:

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution

des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds des fonds d'infrastructures et des biens immobiliers.

- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

(en milliers de dollars)	2017			2016		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
<b>Actions</b>						
Contrats à terme normalisés	1 011 473 \$	8 358 \$	- \$	922 579 \$	- \$	(2 299) \$
<b>Titres à revenu fixe</b>						
Contrats à terme normalisés	619 076	449	(878)	444 163	1 164	(2 575)
<b>Dérivés de change</b>						
Vente à terme	3 239 347	25 955	-	3 325 962	18 905	-
Swaps	1 283	647	(639)	3	647	(645)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
Swaps	924 595	4 140	(4 162)	954 362	5 212	(3 334)
Options	-	-	-	(47 107)	-	(271)
<b>Swaps sur défaillance de crédit</b>						
Achetés	160 252	5 731	(94)	65 443	2 158	(68)
Vendus	21 280	56	(182)	27 005	70	(237)
<b>Produits de base</b>						
Contrats à terme normalisés	532 372	27 424	(5 217)	498 042	26 991	(12 313)
<b>Inflation</b>						
Swaps	-	-	-	7 291	-	(209)
	<b>6 509 678 \$</b>	<b>72 760 \$</b>	<b>(11 172) \$</b>	<b>6 197 743 \$</b>	<b>55 147 \$</b>	<b>(21 951) \$</b>

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Moins de 1 an	5 403 550 \$	4 472 545 \$
De 1 an à 5 ans	1 028 278	1 540 503
Plus de 5 ans	77 850	184 695
	<b>6 509 678 \$</b>	<b>6 197 743 \$</b>

## NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent

les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- Niveau 1 – les cours de placements identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables

pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours)

- Niveau 3 – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2017				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	987 478	-	987 478
Titres à revenu fixe	-	3 145 304	-	3 145 304
Actions	3 818 831	1 228 517	-	5 047 348
Infrastructure	-	-	843 973	843 973
Immobilier	-	-	557 821	557 821
Capital-investissement	-	-	648 778	648 778
Éléments d'actif liés aux placements	90 895	255 010	-	345 905
Passifs liés aux placements	(15 426)	(777 701)	-	(793 127)
	<b>3 894 300</b>	<b>4 838 608</b>	<b>2 050 572</b>	<b>10 783 479</b>

2016				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	11 518	1 016 557	-	1 028 075
Titres à revenu fixe	-	2 543 155	-	2 543 155
Actions	3 150 515	1 301 397	-	4 451 912
Infrastructure	-	-	744 966	744 966
Immobilier	-	-	469 055	469 055
Capital-investissement	-	-	515 738	515 738
Éléments d'actif liés aux placements	104 832	228 736	-	333 568
Passifs liés aux placements	(44 145)	(675 946)	-	(720 091)
	<b>3 222 720</b>	<b>4 413 899</b>	<b>1 729 759</b>	<b>9 366 378</b>

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2017 ou 2016.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2017				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Immobilier	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	744 966 \$	469 055 \$	515 738 \$	1 729 759 \$
Acquisitions	201 374	68 175	182 011	451 560
Cessions	(204 590)	(30 473)	(177 225)	(412 288)
Gains réalisés	58 708	123	96 197	155 028
Gains non réalisés	43 515	50 941	32 057	126 513
<b>Solde de clôture</b>	<b>843 973 \$</b>	<b>557 821 \$</b>	<b>648 778 \$</b>	<b>2 050 572 \$</b>

2016				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Immobilier	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	599 613 \$	418 634 \$	470 817 \$	1 489 064 \$
Acquisitions	226 669	44 043	114 477	385 189
Cessions	(140 735)	(18 520)	(154 439)	(313 694)
Gains réalisés	32 606	970	95 848	129 424
Gains non réalisés	26 813	23 928	(10 965)	39 776
<b>Solde de clôture</b>	<b>744 966 \$</b>	<b>469 055 \$</b>	<b>515 738 \$</b>	<b>1 729 759 \$</b>

## NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	2017			2016
	Coût	Dépréciation et amortissement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	4 490 \$	1 819 \$	2 671 \$	3 010 \$
Améliorations locatives	234	199	35	55
Matériel informatique	682	352	330	201
Mobilier, agencements et équipements	609	335	274	327
	<b>6 015 \$</b>	<b>2 705 \$</b>	<b>3 310 \$</b>	<b>3 593 \$</b>

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 310 k\$ (3 593 k\$ en 2016), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 3 081 k\$ (2 202 k\$ en 2016). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

## NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 9 824 k\$ (9 051 k\$ en 2016) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Régime selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis pour les régimes enregistrés de retraite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

## NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements conditionnels en fonction de l'inflation pour les services après 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et excluent toute hausse conditionnelle par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2017 s'établissaient à 9 229 348 k\$ (8 880 936 k\$ en 2016).

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les

taux de mortalité, de sortie et de retraite.

Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation est le point médian de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada comprise entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2017	2016
Taux d'actualisation	5,60 %	5,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	3,60 %	3,60 %

Les changements touchant les hypothèses actuarielles entre 2016 et 2017 ont entraîné une augmentation des obligations au titre des prestations à hauteur de 4 351 k\$ résultant d'une modification de la base utilisée pour déterminer les valeurs de rachat des participants présumés par le Régime d'opter pour un paiement forfaitaire à la cessation d'emploi (entre 2015 et 2016 une augmentation des obligations au titre des prestations à hauteur de 109 541 k\$ s'explique par une diminution de 10 points de base du taux d'actualisation).

### Pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2017, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 27 413 k\$ (pertes à hauteur de 3 671 k\$ en 2016). En 2017 et 2016, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques ainsi que de l'extension des ajustements conditionnels en fonction de l'inflation pour les services après 2007, qui ont été compensées en partie par une progression des salaires et une inflation moins importantes que prévu.

### Dispositions du Régime

Les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (55 900 \$ en 2018 et 55 300 \$ en 2017), et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP. Dans le cadre de leur entente de participation au Régime, les participants travaillant pour le Musée royal de l'Ontario et sa fondation cotisent à un taux moindre pendant une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## NOTE 10 – EXCÉDENT

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un excédent de 1 556 878 k\$ au 31 décembre 2017 (507 291 k\$ en 2016). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2017, qui a été soumis à la CSFO, après la fin de l'exercice, s'élève à 2 268 595 k\$ (1 600 890 k\$ en

2016). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2017 entrainerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 438 millions \$ (416 millions \$ en 2016).

L'écart de mesure de 676 971 k\$ en 2017 (1 093 599 k\$ en 2016) entre l'excédent réglementaire et l'excédent (le déficit) comptable découle des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite; c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisée aux fins des états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins

réglementaires, selon laquelle la valeur actuarielle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2017 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 977 341 k\$ (457 474 k\$ en 2016), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

## NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Participants</b>		
Services courants	207 272 \$	210 603 \$
Services passés	5 689	4 748
<b>Employeurs</b>		
Services courants	207 913	211 607
Services passés	3 543	3 048
<b>Transferts provenant d'autres régimes de retraite</b>	19 806	12 488
	<b>444 223 \$</b>	<b>442 494 \$</b>

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2017, des cotisations à recevoir des employeurs de 16 086 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 16 156 k\$ avaient été perçues l'année suivante (17 960 k\$ en cotisations de l'employeur et 17 851 k\$ en cotisations des participants en 2016).

**NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Produit d'intérêts	102 474 \$	88 286 \$
Produit de dividende	100 491	118 382
Autres produits	3 585	3 872
	<b>206 550</b>	<b>210 540</b>
Gains de placement		
Gain réalisé	825 623	425 091
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	490 950	129 930
	<b>1 316 573</b>	<b>555 021</b>
Revenu de placement avant frais de placement	1 523 123	765 561
Frais de gestion des placements	(87 483)	(60 969)
Coûts de transaction	(4 237)	(4 463)
	<b>1 431 403 \$</b>	<b>700 129 \$</b>

Le revenu de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Placements à court terme*	95 159 \$	216 301 \$
Titres à revenu fixe	80 129	77 510
Actions	969 920	267 670
Infrastructure	178 962	81 117
Biens immobiliers	53 183	25 264
Capital-investissement	145 770	97 699
	<b>1 523 123 \$</b>	<b>765 561 \$</b>

\* Comprend les gains sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 84 794 k\$ (155 387 k\$ pour 2016)

**NOTE 13 – PRESTATIONS**

(en milliers de dollars)	2017	2016
Prestations de retraite	422 956 \$	394 491 \$
Paiement à la cessation de participation	33 636	36 103
	<b>456 592 \$</b>	<b>430 594 \$</b>

**NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES**

Frais de gestion des placements

(en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	3 802 \$	4 004 \$
Frais de garde	1 242	1 316
Autres services professionnels	819	968
Locaux et équipement	524	444
Communications et déplacement	298	254
Conseil et Comité de parrainage	99	89
Honoraires des auditeurs	82	105
Honoraires des actuaires	30	21
	<b>6 896 \$</b>	<b>7 201 \$</b>

Frais de gestion des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	10 210 \$	10 901 \$
Locaux et équipement	2 473	2 184
Communications et déplacement	421	414
Frais de garde	412	389
Autres services professionnels	246	330
Honoraires des actuaires	202	297
Conseil et Comité de parrainage	93	89
Honoraires des auditeurs	82	79
	<b>14 139 \$</b>	<b>14 682 \$</b>

**NOTE 15 – ENGAGEMENTS**

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2017, ces engagements totalisaient 1 118 997 k\$ (822 155 k\$ en 2016).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027. De plus, le Régime détient divers contrats de location de matériel dont les dates d'expiration s'échelonnent entre 2017 et 2022. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 7 349 k\$ et se

répartissent comme suit au cours des 5 prochains exercices : 476 k\$ en 2018, 473 k\$ en 2019, 457 k\$ en 2020, 503 k\$ en 2021 et 542 k\$ en 2022.

**NOTE 16 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les parties liées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime et chacun des employeurs participants du Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes, de même que pour ceux se

rapportant aux services rendus. En 2017, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 32 k\$ (39 k\$ en 2016).

**NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines

restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière

raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

**NOTE 18 – HYPOTHÈSES DU RÉGIME DE RETRAITE DU ROM**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les participants actifs du régime de retraite du Musée royal de l'Ontario et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (« régime de retraite du ROM ») sont devenus des participants du Régime de Retraite des CAAT et ont commencé à verser des cotisations et à accumuler des prestations de retraite selon les termes du Régime.

Le 20 décembre 2016, après avoir reçu l'approbation de la CSFO pour procéder au transfert, les actifs de placement du régime de retraite du ROM, qui totalisent 105 780 k\$ ont été transférés et sont devenus partie intégrante des actifs de placement du Régime.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est le Régime de retraite des CAAT qui assure le versement des prestations pour les anciens participants

retraités du régime de retraite du ROM. Au 31 décembre 2016, le Régime a attribué la somme de 101 898 k\$ pour les paiements futurs aux anciens participants retraités du régime de retraite du ROM, de même que pour les prestations acquises jusqu'au 31 décembre 2015 des anciens participants actifs. Cette somme est reflétée dans les obligations au titre des prestations de retraite du Régime.

**NOTE 19 – RECLASSEMENT DE LA PRÉSENTATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

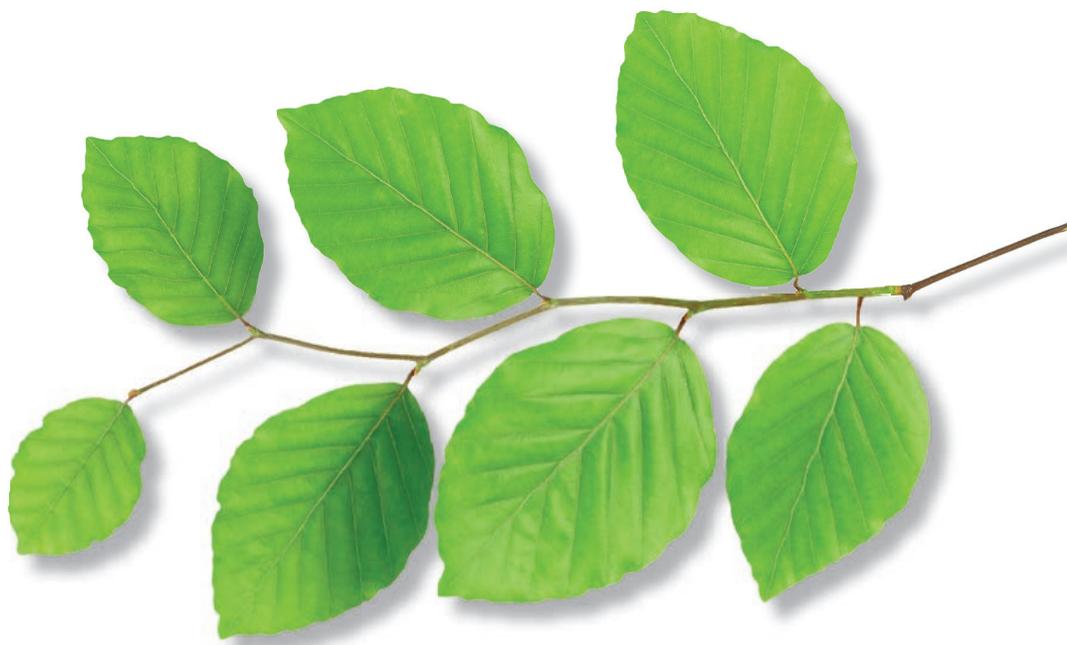
Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour des fins de cohérence avec la présentation de l'exercice considéré.

# SURVOL DES DIX DERNIÈRES ANNÉES (non audité)

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
<b>FINANCE</b> (en millions de dollars)										
Placements à court terme	987	1 028	808	714	709	562	288	501	249	174
Titres à revenu fixe	3 145	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793	2 058	1 940	2 007	1 768
Actions	5 047	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290	2 750	2 635	2 309	2 214
Infrastructure	844	745	600	400	297	237	217	162	146	130
Biens immobiliers	558	469	419	407	379	339	301	241	138	39
Capital-investissement	649	516	471	311	183	119	47	29	13	-
Dérivés (montant net)	62	33	(181)	(42)	2	-	20	19	22	(18)
<b>Total des placements</b>	<b>11 292</b>	<b>9 786</b>	<b>8 843</b>	<b>8 102</b>	<b>7 348</b>	<b>6 340</b>	<b>5 681</b>	<b>5 527</b>	<b>4 884</b>	<b>4 307</b>
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(506)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)	(54)	(75)	(39)	(74)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>10 786</b>	<b>9 388</b>	<b>8 592</b>	<b>7 965</b>	<b>7 127</b>	<b>6 260</b>	<b>5 627</b>	<b>5 452</b>	<b>4 845</b>	<b>4 233</b>
Cotisations	444	443	432	417	368	355	312	296	262	227
Revenu de placement (perte)	1 432	700	621	808	860	624	178	607	629	(1 183)
Transfert de l'actif du MRO	-	106	-	-	-	-	-	-	-	-
Païement des prestations	(457)	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)	(302)	(284)	(267)	(248)
Charges administratives	(21)	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)	(13)	(13)	(12)	(14)
<b>Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations</b>	<b>1 398</b>	<b>796</b>	<b>627</b>	<b>838</b>	<b>866</b>	<b>633</b>	<b>175</b>	<b>606</b>	<b>612</b>	<b>(1 218)</b>
<b>RENDEMENTS</b>										
Rendement annuel, avant déduction des frais	16,8 %	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %	(21,4) %
Rendement annuel, après déduction des frais	15,8 %	8,0 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %	(21,7) %
<b>PARTICIPATION</b>										
Participants actifs	29 400	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400	20 500	19 600	19 500	18 800
Participants titulaires de droits différés	1 400	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300	1 100	1 100	1 100	1 100
Participants retraités	15 500	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600	12 100	11 700	11 200	10 800
<b>Total des participants</b>	<b>46 300</b>	<b>44 700</b>	<b>41 900</b>	<b>40 000</b>	<b>36 800</b>	<b>35 300</b>	<b>33 700</b>	<b>32 400</b>	<b>31 800</b>	<b>30 700</b>
<b>ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION</b> (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	118,1 %	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %	101,7 %	101,0 %	95,7 %*	96,7 %*
Excédent (déficit) de capitalisation	2 269 \$	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$	154 \$	88 \$	(358) \$	(256) \$
Taux d'actualisation	5,60 %	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %	5,25 %

Les chiffres sont arrondis.

\*Évaluations non déposées



**Depuis plus de 50 ans, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (Régime des CAAT) offre des prestations de retraite à vie sûres** aux employés du système collégial de l'Ontario. Le Régime de retraite des CAAT a adopté sa structure actuelle de gouvernance paritaire en 1995 et, plus récemment, a accru le nombre d'employeurs participants tant dans le secteur des collèges que dans le secteur parapublic. S'agissant d'un régime à prestations déterminées et à financement paritaire, les décisions relatives aux prestations, aux taux de cotisation et aux risques d'investissement sont prises autant par les participants que par les employeurs, par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime. Le Régime est parrainé par le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Régime est capitalisé à hauteur de 118 % selon l'approche de continuité, a un actif net de 10,8 milliards \$ pour verser des prestations de retraite à 46 300 participants, et il compte 41 employeurs participants.

**La mission du Régime des CAAT** est d'accroître la sécurité financière des participants à la retraite à l'aide de prestations sûres et adéquates au moyen de taux de cotisation stables et abordables.

## ÉQUIPE DE DIRECTION

### Dirigeants

**Derek W. Dobson**  
*Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime*

**Julie C. Cays**  
*Chef des placements*

**Kevin Rorwick**  
*Chef des finances*

### Directeurs

**Alan Elliott**  
*Directeur, Gestion des projets*

**Kevin Fahey**  
*Directeur, Placements*

**Angela Goodchild**  
*Vice-présidente,  
Prestation des services*

**Asif Haque**  
*Directeur, Placements*

**Evan Howard**  
*Vice-président, Gestion des pensions*

**Andrew Mathenge**  
*Directeur, Technologie de l'information*

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

**John Cappelletti**,  
*responsable des relations avec les parties prenantes*  
Tél : 416-673-9040  
Courriel : [contact@caatpension.on.ca](mailto:contact@caatpension.on.ca)



Signataire aux :



04-2018-24  
ISSN 2369-257X



**Régime de retraite des CAAT**

250 rue Yonge, bureau 2900  
C.P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

[This document is also available in English.](#)

Nous sommes soucieux de l'environnement. Le Régime des CAAT souscrit au principe de la durabilité de l'environnement. Ce rapport est imprimé sur demande seulement.